

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communes de MOUTHIER-SUR-BOËME
ET FOUQUEBRUNE

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Bureau de l'Utilité Publique
et des Procédures Environnementales

- 6 JAN. 2020

Courrier : Arrivée

**ENQUÊTE PUBLIQUE
COMPLEMENTAIRE**

**Installations classées pour la protection de l'Environnement –
I C P E-**

relative à :

**la demande d'autorisation présentée par la SARL PARC EOLIEN
DE LA BOËME**

**pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur le
territoire des communes de Mouthiers-sur-Boëme et
Fouquebrune**

composé de 5 aérogénérateurs et un poste de livraison

du 4 Novembre 2019 au 22 Novembre 2019

Décision en date du 24 Juillet 2019, dossier n° E19000134/86 de Monsieur le président du Tribunal Administratif de POITIERS, portant désignation du commissaire enquêteur.

Arrêté Préfectoral pris par Madame La Préfète de la Charente en date du 10 Octobre 2019 portant ouverture d'une enquête publique complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation actualisée présenté par la Société SARL PARC EOLIEN DE LA BOËME visant à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Mouthiers-Sur-Boëme et Fouquebrune (16).

**RAPPORT ET CONCLUSIONS
DU
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

SOMMAIRE

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREMIÈRE PARTIE

I – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| A - Saisine | Pages 3 - 7 |
| B - Diligence | Pages 8 - 10 |
| C – Publicité | Page 10 |
| D -Bilan des Observations | Pages 11-30 |

II – PROJET

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| A - Situation des Lieux | Page 31 |
| B - Nature du projet | Pages 33 |
| C - Impact sur l'Environnement | Pages 34 -37 |

III – ANALYSE DES OBSERVATIONS **Pages 38-41**

Mémoire en réponse du porteur de projet et la conclusion **Pages 42-111**

DEUXIÈME PARTIE

IV – CONCLUSION MOTIVÉE ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR **PAGES 1- 8**

V - LISTE DES PIÈCES ANNEXES

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné Gilbert GERMANEAU, commissaire enquêteur, demeurant 15 rue des Sources à CONFOLENS 16500, ai l'honneur d'exposer les résultats de l'enquête publique que j'ai diligentée concernant :

La demande d'autorisation d'exploiter présentée par la SARL « Parc éolien de la Boème » pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien classé sous la rubrique I.C.P.E N°2980 section 1 composé de cinq aérogénérateurs et un poste de livraison sur les communes de Mouthiers-sur-Boème et Fouquebrune.

I – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

A - SAISINE

Contexte général

Ce projet initié en 2009 se situait dans une zone favorable au Schéma Régional Eolien de l'ancienne région Poitou-Charentes approuvé en date du 29 Septembre 2012 mais annulé en 2017 . Il contribuera de manière significative compte tenu de sa puissance aux objectifs 2020 fixé par ce schéma pour la région Poitou-Charentes (1800MW) et notamment pour le département de la Charente

Une première enquête s'est déroulée du 5 Octobre 2016 au 4 Novembre 2016 concernant l'exploitation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Mouthiers -sur-Boème, Fouquebrune, et Voulgésac.

Les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur ont été remis le 4 /12/5016 avec un avis favorable accompagné des 4 réserves , notamment :

- Redimensionnement du projet avec la suppression des éoliennes E1 , E5, E6
- Engagement du porteur de projet sur les mesures de bruit sur parc en fonctionnement pour adaptation du plan de bridage à la réalité des effets acoustiques du parc (2 fois par an pendant les 3 premières années de fonctionnement)
- Création d'une commission de suivi tripartite (riverains, élus, porteur de projet)
- Tenue d'une réunion publique à Mouthiers -sur-Boème pour présentation du dossier modifié

La présente étude constitue une actualisation du projet déposé en 2015 , suite à la suppression de l'éolienne E6 initialement localisée sur la commune de Voulgésac et au déplacement de l'éolienne E5 de 154 m , qui reste sur la commune de Fouquebrune . Cette décision prend donc en compte quelques remarques du commissaire enquêteur sur le redimensionnement tout en conservant l'équilibre économique du projet.

Au regard des possibilités d'implantation , la modification du projet a volontairement été réalisée afin de favoriser son intégration paysagère et répondre aux enjeux environnementaux sur un site qui se trouve en milieu agricole caractérisé par des parcelles de cultures intensives et des prairies avec un réseau de haies bocagères relictuel ainsi que des massifs forestiers peu étendus .

Ces modifications ont pour but de rendre acceptable l'installation du parc éolien en réduisant systématiquement les impacts sur les éléments les plus sensibles

Ce projet éolien de La Boème de cinq éoliennes d'une hauteur totale en bout de pale de 150m d'une puissance nominale évoluant entre 2,4 Mega Watts et 3,45 MW a été étudié pour s'inscrire dans son environnement et cohérent dans sa composition sur les communes de Mouthiers-Sur-Boème et Fouquebrune , permettre une implantation harmonieuse du parc . La puissance totale du parc éolien se situe entre 12 MW et 17,25 MW .

Le projet est lancé sous la dénomination de SARL « PARC EOLIEN DE LA BOËME » Société à responsabilité limitée à associé unique , Siège social 9 Avenue de Paris 94300 VINCENNES L'objectif final de la société est la construction du parc avec les éoliennes les plus adaptées au site, la mise en service, l'opération et la maintenance du parc pour le compte de la société « Parc Eolien de la Boème » pendant la durée de l'exploitation.

Calendrier du développement du projet du PARC EOLIEN DE LA BOËME :

2009 : premiers contacts avec la commune de Mouthiers-sur-Boème pour études de faisabilité , délibération favorable de Mouthiers-sur-Boème

2010 : arrêt du projet en attendant la mise en place des zonages

2011 : Choix du bureau d'études ZDE

2012 : Lancement des études environnementales et paysagères

En Avril 2013 : suppression des ZDE par la Loi de Transition Énergétique (LOI BROTTE)

En Octobre 2013 :

- Installation du mât de mesures
- Permanences publiques à Mouthiers-sur-Boème et Fouquebrune
- Etudes acoustiques
- Délibération favorable de Fouquebrune

En Novembre 2014 : Résultats des études acoustiques, environnementales et paysagères

En Janvier 2015 : présentation du projet finalisé aux élus

En Février 2015 : réunion publique et permanences publiques dans chacune des 3 communes concernées

En Mars 2015 : dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter

En 2016 : 5 Octobre au 4 Novembre enquête publique dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter

2017 à fin 2018 : Modification du projet et rencontre des personnes suivantes pour réunir les avis sur le projet éolien :

- **CREN (Conservatoire régional d'espaces naturels)**
- **BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac)**
- **Communauté d'agglomération d'Angoulême**
- **Communauté de communes de Lavalette Tude Dronne**
- **Association d'opposants Vent debout la Boème**
- **Commune de Puymoyen**
- **Architecte des bâtiments de France**

9 Novembre 2018 : Permanence d'information publique à Fouquebrune sur la modification

23 Novembre 2018 : Réunion publique à Mouthiers-sur- Boème , présentation par la société Résonnance CFP de la modification et cofinancement participatif.

29 Janvier 2019: Mise à jour de la demande d'autorisation d'exploiter une installation Classée pour la protection de l'Environnement(ICPE) – Rubrique nomenclature N°2980 , suite à la modification du projet.

Arrêté Préfectoral du 10 Octobre 2019 prescrivant l'enquête publique complémentaire du Lundi 4 Novembre 2019 au 22 Novembre 2019

La loi Grenelle II prévoit un régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) de type autorisation pour les parcs éoliens comprenant au moins un aérogénérateur dont le Mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres ou des projets éoliens avec mât compris entre 12 et 50 mètres et de puissance supérieure à 20MW.

CADRE JURIDIQUE

Le code de l'Environnement , prenant en compte :

- La loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) ou grenelle 2
- La loi relative à la ,protection et à la mise en valeur des paysages du 8 Janvier 1993
- La loi de renforcement de la protection de l'environnement du 2 Février 1995
- La loi 2013-312(dites loi BROTTE) du 15 Avril 2013 a supprimé les ZDE. Cette loi a surtout pour conséquence de ne plus garantir le prix de vente de l'électricité à EDF.
- La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992
- La loi sur l'élimination des déchets du 13 Juillet 1992
- Le code de l'Energie
- Le code de l'Urbanisme , notamment les articles L121-1,L123-1,L123-10, L123-9
- Le code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L112-1-1et D112-1-11

Préparation de l'enquête publique

Par ordonnance n° E19000134/86 du 25 Juillet 2019 rendue par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de POITIERS, j'ai été désigné pour conduire l'enquête publique et recueillir les observations des personnes pouvant être intéressées concernant la demande d'autorisation présentée par la Société SARL PARC EOÏEN DE LA BOËME»pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Mouthiers-sur-Bohème et Fouquebrune

Par Arrêté Préfectoral en date du 10 Octobre 2019, Madame la Préfète de la Charente a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le Directeur de la Société SARL PARC EOÏEN DE LA BOËME pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'Environnement.

L'enquête publique a été programmée pour une durée de 18 jours consécutifs, à compter du lundi 4 Novembre 2019.

Le dossier complet a été déposé en mairie du lundi 4 Novembre 2019 (9h) au vendredi 22 novembre 2019 (12h) de Mouthiers-sur-Boème et Fouquebrune.

Pendant cette période le public a pu consigner ses observations , propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles , coté et paraphé par mes soins aux jours et heures d'ouverture habituels des Mairies concernées :

Mouthiers sur Boème : lundi et mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

- **mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h.**

Fouquebrune :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 Octobre 2019

J'ai tenu mes quatre permanences les :

- **lundi 04 Novembre 2019 de 9h à 12h Samedi 09 Novembre 2019 de 9h à 12h et Vendredi 22 Novembre 2019 de 14h à 17h à la mairie de Mouthiers-sur-Boème**
- **Mercredi 13 Novembre 2019 de 14h à 17h à la mairie de Fouquebrune.**

Lors de mes permanences , j'ai pu constater que le registre d'enquête publique et les pièces constitutives du dossier de demande d'autorisation d'exploiter du parc éolien de la « Boème » étaient déposés dans les Mairie de Mouthiers sur Boème et Fouquebrune , et l'avis d'enquête affiché à la disposition du public.

Pièces constitutives du dossier d'enquête :

- **1 Description de la demande**
- **2 Dossier des plans modifiés**
- **3 Etude de dangers (Janvier 2019) et résumé non technique (RNT)**
- **4 Etude d'impact sur l'Environnement**
 - 4.1 Etude d'impact sur le volet faune – flore (septembre 2015 , modifié en Juin 2018)
 - 4.2 Etude d'impact acoustique
- **5 Notice Paysagère et Patrimoniale (Décembre 2018)**
- **6 Notice hygiène et sécurité (janvier 2019)**
- **7 Etude d'incidences Natura 2000 (Janvier 2015 , modifiée Juin 2018)**
- **8 Notice explicative sur les modifications substantielles apportées au projet à sa version initialement soumis à enquête publique**
- **9 Recueil des données et description des enjeux chiroptères**
- **10 Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle – Aquitaine sur le projet (6 /09/2019)**
- **11 Réponse à l' avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle -- Aquitaine sur le projet (14/10/2019)**

L'ensemble du dossier était consultable également sur le site Internet de la Préfecture de la Charente

B - DILIGENCE

Le Mardi 8 Octobre 2019, j'ai pris connaissance du courriel de Madame Marie Line MOMMAIRE de la Préfecture de la Charente (Service de Coordination des Politiques et de l'Appui Territorial Bureau de l'Environnement) me faisant part de la période jours et heures ,dans la perspective de l'enquête publique concernant le parc éolien sur les communes de » Mouthiers sur Boême et Fouquebrune » qui se déroulerait du 04/11/2019 au 20/11/2019.

Suite à la proposition fournie par Mme MOMMAIRE, avec un commun accord , nous avons retenu la période de l'enquête du 4/11/2019 au 22/11/2019

Les heures de permanence ont été fixées à quatre et définies comme suit :

- 1ère permanence lundi 4/11/ de 9 h à 12h à Mouthiers sur Boême**
- 2ème permanence samedi 9/11/ de 9h à 12h à Mouthiers sur Boême**
- 3ème permanence mercredi 13 /11/ de 14h à 17 h à Fouquebrune**
- 4ème permanence vendredi 22/11/ de 14h à 17 h à Mouthiers sur Boême**

Le mardi 15 Octobre 2019 je me suis rendu à la préfecture de Angoulême afin de récupérer le dossier papier, de mise à l'enquête complémentaire du parc éolien de Mouthier sur Boême et Fouquebrune (16) .

Le mardi 15 /10/2019, je reçois par courriel de la part de Madame Mommaire de la Préfecture, l'avis de l'enquête publique complémentaire prescrivant l'ouverture de l'enquête publique d'une durée de **19 jours soit du lundi 4/11/2019 au vendredi 22/11/2019** transmis aux communes comprises dans le périmètre du rayon d'affichage , et par courrier la copie **de l'arrêté du 10 octobre 2019** ordonnant une enquête publique complémentaire en mairies de Mouthiers sur Boême et Fouquebrune sur la **demande d'autorisation actualisée** , présentée par la Société SARL PARC EOLIEN DE LA BOÊME dont le siège social est situé 9 avenue de Paris 94300 Vincennes visant à l'exploitation d'un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison sur le territoire des communes de Mouthiers sur Boême et Fouquebrune.

Le lundi 21 octobre 2010 à 14h00, je me déplace à la mairie de Fouquebrune pour rencontrer Monsieur Adrien Appéré gérant de la société PARC EOLIEN DE LA BOEME et Monsieur Yvonik Guégan chef de projet afin de **connaître le contexte général du projet du parc éolien de la Boême sur le territoire des communes de Mouthier sur Boême et Fouquebrune.** Suite à cette rencontre , j'ai pu prendre **connaissance de la zone d'implantation des cinq éoliennes et l'installation d'un poste de livraison .**

Une reconnaissance du terrain a été effectuée autour de la zone du projet.

Notre entretien m'a permis d'obtenir les informations nécessaires à la compréhension du projet et notamment :

- **La présentation et analyse des variantes du projet**

Compte tenu de la configuration de la zone d'étude , quatre variantes ont été élaborées , leur conception connaît deux phases :

Les variantes 1 à 3 ont fait l'objet d'un premier dépôt.

La variante 1 se compose d'un regroupement de dix éoliennes d'une hauteur de 150m en bout de pale longeant la ligne très haute tension , d'une puissance totale maximale de 24 MW disposées en quinconce pour les éoliennes de 1-6

La variante 2 se compose de six éoliennes , d'une puissance totale maximale de 14,4 MW L'implantation en quinconce s'appuie sur la ligne très haute tension .

La variante 3 se compose d'une ligne légèrement courbée de six éoliennes d'une hauteur de 150m en bout de pale

Cette variante 3 correspond à la variante qui avait été retenue pour le projet lors du premier dépôt effectué en 2015

La variante 3bis retenue est équivalente à la variante 3.

La puissance totale de cette variante est de 17,25 MW , les modifications concernent les éoliennes E6 (éolienne supprimée) et E5 (éolienne qui a été décalée vers le Sud de 154 m) La puissance de cette variante est de 12 MW. La suppression de l'éolienne E6 et le déplacement de E5 permet d'augmenter la distance aux habitations.

L'analyse des trois variantes a été menée principalement sur la base de plusieurs critères notamment les aspects acoustiques, environnementaux, paysagers et techniques.

La variante 3 bis se compose d'une ligne de cinq éoliennes orientées Nord Ouest Sud Est, comprenant des modèles d'éoliennes E 115 ou N117

Cette variante n'a pas d'impact sur la flore , en ce qui concerne la faune en général, on peut remarquer que les éoliennes sont implantées en cultures , ainsi les impacts sur les habitats d'espèces sont très faibles.

En ce qui concerne les chiroptères, quatre éoliennes se situent dans des secteurs où l'activité des chiroptères est faible, seule l'éolienne E2 se situe à moins de 44 mètres des lisières peut entraîner des risques de collisions.

Pour l'avifaune cette variante du projet se trouve perpendiculaire à l'axe global de migration ce qui diminue le risque de collision , sachant que la très grande majorité des migrants observés volaient à des altitudes bien supérieures à deux cents mètres soit largement au-dessus des éoliennes.

Pour l'accès, l'implantation retenue évite au maximum la création de nouveaux chemins de plus une précaution supplémentaire est prise en appliquant une zone de protection de 150m autour des routes.

La variante proposée respecte les contraintes techniques mises en évidence sur la zone d'implantation , à savoir les contraintes aéronautiques, les lignes électriques HT et la zone de 500m autour des habitations.

Du point de vue paysager l'implantation s'appuie sur les grandes lignes du paysage, à savoir la direction Nord Sud marquée par les vallées ,les lignes haute-tension, route départementale n°674 et voie ferrée

L'avis d'enquête a également été affiché 15 jours avant le début de l'enquête sur les panneaux d'affichage extérieurs ou aux portes d'entrée des mairies concernées dans un rayon de 6 km autour de Mouthiers sur Boême et Fouquebrune:

- **Bécheresse- Boisé la Tude- Chadurie- Claix- La Couronne- Dirac- Plassac-Rouffiac**
- **Puymoyen- Rouillet saint-Esthéphe- Torsac- Voeuil et Giget – Voulgezac.**

**Une vérification de l'affichage sur les sites a été effectuée par un huissier
Un certificat d'affichage a été produit à cet effet par certaines communes**

C - PUBLICITE – INFORMATION DU PUBLIC

L'enquête publique a fait l'objet d'une large publicité réglementaire publiée dans la presse locale (deux publications dans deux journaux , 15 jours avant le début de l'enquête et dans la première semaine de l'enquête)

(deux publications dans deux journaux , 15 jours avant le début de l'enquête et dans la première semaine de l'enquête) dans la presse locale dans le département de la Charente

Première publication dans le département de la Charente:

- **Charente libre** édition du 17/10/2019
- **Sud Ouest ,** édition du 17/10/2019

Deuxième publication :

- **Charente libre,** édition du 6/11/2019
- **Sud Ouest,** édition du 6/11/2019

Un article dans la presse locale « La Charente Libre » du (05/11/2019) évoque l'inquiétude du public , l'historique du projet, et les dates des permanences.

Le maître d'ouvrage a effectué un affichage sur les sites par des panneaux au format A2 sur fond jaune .

L'arrêté préfectoral prescrit également , dans son article 6, un affichage dans les mairies situées dans un rayon de 6 km fixé par la nomenclature des installations classées, par rapport aux communes d'implantation du projet (Mouthiers sur Boême et Fouquebrune)

BILAN DES OBSERVATIONS

1 Observations du registre

Bilan des permanences à la Mairie de Mouthiers-sur-Boëme et Fouquebrune:

1ère permanence (04 Novembre 2019) à Mouthiers -sur-Boëme

Six personnes ont inscrit des observations sur le registre (habitants de Mouthiers sur-Boëme) dont une contribution écrite jointe au dossier de Monsieur CARNESCIALI Daniel

et trois personnes ont inscrit des observations le 7/11/2019

(liste dans tableau ci-dessous) ordre chronologique du registre d'enquête

1ère permanence 4 Novembre 2019 (6 observations + 3 le 7/11 = 9)

9 H - 12H

| N° | Public | Observations résumées du registre et des lettres déposées |
|----|---|--|
| 1 | Habitant: M GERMON Bernard bourg de Mouthiers »16440 | 1 – FAVORABLE à l'implantation d'éoliennes à Mouthiers cependant l'éolienne E1 paraît gênante surtout pour le village « des Naulets » qui se trouve dans l'axe des vents dominants Il conviendrait de supprimer cette machine . Quatre éoliennes devraient suffire à la puissance demandée et au principe de répartition des énergies renouvelables. |
| 2 | Habitante de Mouthiers Mme Dubogs de Lavigerie Françoise | – Défavorable au projet (trop proche des habitations) |
| 3 | Habitant de Mouthiers rue du Château de la Foy | – Défavorable au projet (squelette métallique défigurant notre environnement – projet financier et non écolo) |
| 4 | Habitant: M CHABOT Rue de la Font du Rossignol Mouthiers »16440 | Défavorable au projet : - doute sur la suffisance du vent sur le site - nuisances visuelles et sonores - études difficiles et complexes pour analyser et comprendre - La société fera des bénéfices et les habitants les désagréments |
| 5 | Habitants Mouthiers »16440 (couple) | Passage pour information , doit se représenter le 22 / 11/ à la permanence déposer un courrier |

| | | |
|----|--|---|
| 6 | Habitant: M Carnesciali Mouthiers »16440 | Remise d'un courrier : Résumé : Les parcs éoliens présentent des inconvénients : <ul style="list-style-type: none"> - Impact visuel effrayant - Impact sonore notamment la nuit - Impact environnemental (massacre d'oiseaux fin des chauves-souris)..... - Impact sanitaire |
| 7 | Habitant : Mr Milan Jacques Mouthiers »16440 « observations inscrites sur registre le 7/11/2019 » | Contre l'implantation des éoliennes <ul style="list-style-type: none"> - Destruction de la nature - Problèmes sur l'immobilier - S'orienter plutôt sur les parcs photovoltaïques - Plus de négatif que de positif |
| 8 | Habitante : Mme Bosch Mouthiers 16440 « observations inscrites sur registre le 7/11/2019 » | Contre le projet car purement financier Beaucoup de nuisances visuelles , sonores, sur la biodiversité Circulation des bus scolaires sous les éoliennes tous les jours Mort des commerces , des écoles, et du beau village |
| 9 | Habitant : Mr Lathière Jean Mouthiers sur Boême « observations inscrites sur le registre le 7/11/2019 » | Avis favorable pour le parc éolien de Mouthiers Les éoliennes ont certainement des inconvénients et des avantages Beaucoup de bruit dérange dans le bourg, les bruits de machines, les voitures avec du passage incessant , la voie ferrée avec le passage des trains bruyants ect Le coq qui chante , les cloches, tous les bruits perturbent les villageois qui viennent vivre à la campagne. |
| | 2^{ème} permanence | 09 Novembre 2019 9H-12H (19 Observations) |
| 10 | Habitants : Mr et Mme Lavergne Mouthiers sur Boême | Contre le projet sur la commune : conséquences : <ul style="list-style-type: none"> - Impacts visuels et sonores - Dévalorisation des constructions - baisse démographique, conséquences négatives sur le commerce, écoles et associations |

| | | |
|----|---|--|
| 11 | Habitant : Mr Emmanuel Gourdier « Les Fauvelles » Mouthiers sur Boême | Désaccord avec le projet éolien en zone habitée sans dépollution complète et totale Impact trop important sur l'environnement Dévalorisation des biens et nuisances sonores Sol bétonné Pollution par les lignes électriques enfouies Garantir les expériences passées ou l'être humain a choisi le tout nucléaire , ne réalisons pas le tout électrique qui n'est qu'une transition. |
| 12 | Habitants : Mr et Mme Charbonnier 5 rue des Trois Lieux dits « Les Naulets » Mouthiers sur Boême | Opposition à l'éolienne 1 Les habitations du village se trouvant sous les vents dominants ce qui entraînera des nuisances sonores Le seul avantage que nous avons est le calme. |
| 13 | Habitants : Mr Minault et Mme Petit Rue du Morinaud Mouthiers sur Boême | Documentation jugée faiblement compréhensible. -Impacts environnementaux -Dévalorisation des biens -Modification du cadre de vie -Favorable à l'éolien sur le plan national mais pas au détriment de la population -Nuisances sonores -Impact sur la faune sous estimée -Cartes servant de support pas à jour -Monuments historiques oubliés -Photomontages arrangeants |

| | | |
|----|--|---|
| 14 | Habitant : Mr Gilles Bacouël Mouthiers sur Boême | Expérience des effets négatifs des éoliennes de « Xambes » - Effets stroboscopiques - Imprécisions des dossiers Epuron - Croissance démographique et non décroissance mentionnée dans les dossiers - Photomontage incorrect Avis défavorable |
| 15 | Habitant : Mr Jean Vanmassenmoue Le portail Mouthiers sur Boême | Le projet modifié ne respecte pas la conclusion de l'enquête précédente de 2016 Trop de foyers impactés Avis défavorable |
| 16 | Habitant : Laetitia Plumet « Le logis de Pellegrain » Fouquebrune 16410 | Habitante du logis du XII ème siècle Le projet va dévaluer le logis Nuisances sonores et visuelles Avis défavorable |
| 17 | Habitant : R Bury Mouthiers | Avis défavorable Désastre pour la biodiversité et la santé |
| 18 | Habitant : Mme Héoleir | Avis défavorable Projet contre le respect de la vie et de la planète |

| | | |
|----|--|---|
| 19 | <p>Pierre Hervé Castay Le Maine Jarry 16410 Torsac Président de l'association EOLE 16</p> <p>Pierre Hervé Castay Président de l'association Eole16</p> | <p>Eviter le nucléaire , par la diminution de la consommation d'énergies fossiles et augmenter la production d'énergie électrique par l'intermédiaire du renouvelable n'est pas la solution - Le CO2 produit par l'homme représente une faible portion de l'ensemble du CO2 dégagé. Le réchauffement climatique contesté par des scientifiques dans le monde entier s'opposant au GIEC - La multitude des aérogénérateurs n'empêchera pas à renouveler nos anciennes centrales nucléaires par de nouvelles générations (EPR) sans CO2 ; Le grand problème provient de la multiplication des échanges et de la mondialisation qu'il faut revoir. Le projet du parc éolien de la Boême ne peut se justifier ni économiquement , ni sur le plan environnemental ou patrimonial et humain suite aux nuisances sonores, visuelles et électromagnétiques. Facture d'électricité plus lourde pour les abonnés de part le tarif de rachat qui est subventionné.</p> |
| 20 | <p>Habitant : Mme Agnès Laurent « La Bussière » Mouthiers sur Boême</p> | <p>Pas contre l'éolien mais le site ne convient pas Éolienne trop haute (150m) nuisances : Bruit , impact visuel , problème de santé, possibles détériorations de la nature et de la biodiversité. Projet plus financier que la prise en compte des problèmes de changement énergétique.</p> |
| 21 | <p>Habitant : Mr Eric Laurent</p> | <p>Projet non adapté au site choisit Rejoint les arguments déjà cités dans le registre Avis défavorable.</p> |
| 22 | <p>Mr T . Komati « La Tonnelle » Mouthiers sur Boême</p> | <p>Refuse cette implantation</p> |
| 23 | <p>Mr Mesnier Alain 13, rue Bussière Mouthiers sur Boême</p> | <p>Implantation trop proche des habitations, en particulier la E1</p> |
| 24 | <p>Mr Agard 13 rue des rois Mouthiers sur Boême</p> | <p>Contre le projet , et l'implantation impact faune, flore</p> |
| 25 | <p>Habitants de la Rochandry Mouthiers sur Boême Pauline Guerre-Genson Fouet</p> | <p>Contre l'implantation des éoliennes Impact sur la faune et la flore Impact sur la santé 'basses fréquences et infrasons impact sur la valeur des biens immobiliers</p> |
| 26 | <p>Habitant de Mouthiers sur Boême</p> | <p>Contre les éoliennes Impact sur le paysage et la santé impact sur la valeur des biens immobiliers</p> |
| 27 | <p>Mr Hyvonnet Eric 6 Hameau des Grands Bois Mouthiers sur Boême</p> | <p>Lettre remise le 22/11/2019 à la 4 ème permanence contre l'implantation Impact sur la santé , sur la valeur immobilière Trop proche des habitations</p> |

| | | |
|----|---|--|
| 28 | Mme Elodie Bidou 6 Rue des Sources Mouthiers sur Boême | Observations du 19/11/2019 (remise d'un document le 22/11/2019) Opposition au projet Minimisation des impacts et de la population Non pris en compte de la présence réelle des résidents |
| | 3^{ème} permanence à Fouquebrune | 13 Novembre 2019 1 observation et remise d'un document |
| 1 | Mr Deroulède « 17 le Pellegrain Fouquebrune 16410 | Mettre fin à ce projet N'apporte aucune amélioration à la vie quotidienne |
| 2 | Mr et Mme Lefaure Louis et Claire « La Treille « Juillaguet 16320 Boisne La Tude | Remise d'un document Plusieurs observations sont détaillées : Impact visuel sur les éoliennes depuis les sites classés ou protégés Les photomontages Epuron minimisent l'impact visuel Nuisances potentielles pour les riverains Préconiser les distances d'éloignement minimales à 1 km pour les maisons d'habitation Nuisances sur la biodiversité Annexe 2 : Pour « sauver la planète » , l'industrie tue les campagnes - publication le 30/10/2019 par Blandine Vue |
| | 4^{ème} permanence à Mouthier sur Boême | 22 Novembre 2019 1 observation et 10 remises de documents ou lettres |
| 29 | C Rueye Francine 5 Rue de Rois Mouthiers sur Boême | Avis favorable |
| | Présence des Habitants de Mouthiers sur Boême à la 4 ^{ème} permanence pour remise de lettres ou documents répertoriés avec leur numéro de classement dans le tableau remises de lettres et documents | 21 Mr Lucas Bernard Voulgézac au Joufferoux (remise lettre) 33 Mme Clément Fédora 10 chemin de chez Baty Mouthiers (document) 32 Mme Bidou Elodie 6 Rue des Sources Mouthiers (document) 13 Mr et Mme Thomas Daniel 13 rue Chenaud Mouthiers (lettre) 34 Mr Mazzolini Marcel 11 rue du Grand Guillon Mouthiers (lettre) 35 Mr Haderer 37 Cote à Bournet Mouthiers (lettre) 36 Mr Soulard Philippe 2 cote de Bournet Mouthiers (lettre) 20 Mr et Mme Brillet Patrick et Maria Chateau de la Foy Mouthiers (commentaire d'un document 17 pages) 41 Mr et Mme Niaux 5 rue de Chenaud Mouthiers (document) 42 Mme Karine Miguel, présidente de l'aassociation « Vent debout de la Boême » (trois études concernant le projet et la pétition locale avec 305 signatures) |

Remise de lettres ou documents à la mairie de Mouthiers sur Boème et Fouquebrune (43 au total répertoriés dans le tableau ci- dessous)

| | | |
|----|---|---|
| 1 | Mr ARNOULD Jérémie 4 rue Bois Rablons « Les Sicauds Mouthiers-sur-Boème 3/11/2019 | Opposition au projet : Impact visuel, nuisances sonores, risques sur la santé |
| 2 | Mr et Mme VITTE Stéphane et Catherine Fouquebrune 25/10/2019 | Site inadapté , projet qui met en péril les hommes et animaux |
| 3 | Mme Denaud Adéline 5/11/2019 | Opposition au parc éolien trop de nuisances |
| 4 | Mr et Mme Ghislain et Martine de beaucé « Logis de Forge » 5/11/2019 | Opposition au projet Impact sur le paysage et le patrimoine Impact sur l'Environnement 7 bâtiments historiques ou sites historiques oubliés sur les cartes |
| 5 | Mr LUCAS François Gersac Mouthiers sur Boème 9/11/2019 | Opposition au projet Dévalorisation du paysage, du foncier, de l'immobilier, Désaffection de la population Graves risques de nuisances en matière de santé pour les riverains (lettre annexée n°5) |
| 6 | Mr Dubreuil Jean Luc 16 Rue des Fayards Mouthiers ssur Boème | Remise d'un dossier de 9 pages du 10/11/2019 Observations : Menace sur la biodiversité Projet minimisé sur l'impact des espèces protégées identifiées chiroptères sont particulièrement sensibles aux eoliennes sous estimation des richesses environnementales Projet réellement discordant avec la qualité patrimoniale et paysagère du territoire |
| 7 | Mr Peter Greuter 31 rue de la Rochandry Mouthiers ssur Boème | Remise d'un document (25 pages) commentant les photomontages de la notice paysagère du projet opposition au projet |
| 8 | Eole 16 le Maine Jarry 16410 Torsac | Courrier aux élus demandant le vote contre ce projet |
| 9 | Tieke Hentenaar 20 Aout 2018 | Dépot d'un document : Le parc éolien de la Boème et le château de la Rochandry, l'église St Hilaire et la croix Gersac Reprise des photomontages du projet avec vue schématique |
| 10 | Mme Lezin Amélie 25 Rue du Morinaud Mouthiers | Lettre déposée le 15/11/2019 Résumé des observations : Son habitation à 900m du projet Impact sur la santé Grande peur concernant les infrasons |

| | | |
|----|---|--|
| | | Carte incomplète « Le Rosier » et le Taillandier » maisons manquantes |
| 11 | Lézin Gwenael 25 Rue du Morinaud Mouthiers | Lettre déposée le 15/11/2019 Résumé des observations : Contre le projet mais pas au renouvellement écologique Impact sur la santé et le paysage Habitations trop proches Plans cadastraux incomplets |
| 12 | Mme Lemaire Lysiane 6 Rue des Fayards Mouthiers | Lettre déposée le 19/11/2019 Résumé des observations : Opposition aux éoliennes Destruction des paysages Incohérence entre les monuments historiques et les éoliennes Baisse de la valeur immobilière Propositions : Panneaux solaires sur les toits des biens communaux |
| 13 | Mr et Mme Thomas Daniel 13 Rue Chenaud Mouthiers | Lettre déposée le 22/11/2019 Résumé des observations : Opposition Impact sur l'Environnement Les rotors tournent dans des mètres cubes d'huile Perte des valeurs immobilières |
| 14 | Mr Peter Greuter 31 rue de la Rochandry Mouthiers ssur Boëme | Remise d'un document (25 pages) commentant les photomontages de la notice paysagère du projet opposition au projet Document déjà enregistré au numéro 7 |
| 15 | Mr Bonneau Pierre délégué SPPEF Charente 16190 Poulignac | Dépôt d'une lettre accompagnée d'un document Résumé des observations : impact sur les paysages et le patrimoine La très forte densité de richesses patrimoniales proches ou plus éloignées du site d'implantation est une forte contrainte |
| 16 | Mr Frédéric Sacha 8 Impasse des Forets Mouthiers ssur Boëme | Dépôt de lettres du 15/11/2019 Résumé des observations : 8 Impasse des Forets Mouthiers ssur Boëme Opposition au projet Impacts visuels , sur la santé Impact sur l'environnement , Pollution sonore et lumineuse Dévalorisation des valeurs immobilières , touristiques et agricoles |
| 17 | Mr Frédéric Maxime 8 Impasse des Forets Mouthiers ssur Boëme | Dépôt de lettre du 13/11/2019 Observations identiques au n°16 |
| 18 | Mme Frédéric Paris Dominique 8 Impasse des Forets Mouthiers ssur Boëme | Dépôt de lettre le 20/11/2019 Observations identiques au n°16 |
| 19 | Mr Laurent Christophe | Contre le projet, suite aux différentes réunions d'informations |

| | | |
|----|---|---|
| | 16440 Claix | |
| 20 | Famille Brillet Château de la Foy Mouthiers sur Boême | Remise d'un document le 22/11/2019 (17 pages) Résumé des observations : |
| 20 | suite | Études approfondies qui dénoncent beaucoup d'inexactitudes et des approximations Mépris et ignorance du vivant : humains, oiseaux , mammifères, Conteste la validé de l'étude d'impact et du document administratif |
| 21 | Mr Lucas Bernard « Les Joufferaux » 16250 Voulgézac | Dépôt de lettre du 21/11/2019 Résumé des observations : opposition Proximité du parc trop importante par rapport à la population impact sur la santé pour les personnes et animaux Nuisances sonores , détérioration du paysage Dévaluation de l'habitat Tout mettre en œuvre pour diminuer la consommation électrique |
| 22 | Mr et Mme Baclet Daniel 13 Rue des trois Lieu dits « Les Naulets » Mouthiers sur Boême | Dépôt de lettre du 22/11/2019 Résumé des observations : Opposition Impact visuel, 3éoliennes en face de la maison (1000m 1265m 1656m) extrait carte joint Impact sonore Impact sur la santé (effets stroboscopiques, infra-sons et perturbations des ondes électromagnétiques) Dévaluation immobilière S'orienter vers le photovoltaïque et le solaire |
| 23 | Mme Coolen Anne Marie 22 Rue des rois Mouthiers sur Boême | Dépôt de lettre du 21/11/2019 Résumé des observations : Non au projet La transition énergétique doit se faire mais pas dans ces conditions |
| 24 | Mr Giscour Gérard 4 chemin des Genévriers Mouthiers sur Boême | Dépôt de lettre du 18/11/2019 Résumé des observations : Favorable au projet Participation à la lutte contre les changements climatiques L'énergie éolienne est une des formes de production d'énergie renouvelable les plus efficaces Impact sur le paysage: Pourquoi accepter l'installation à haute tension dont les pylônes sont moins élégants que les éoliennes avec des câbles électriques qui rayent l'horizon de part en part 98% des matériaux employés sont recyclables Dépréciation immobilière la perte de 30% est complètement fantaisiste Danger majeur pour la faune : mortalité des oiseaux 58%par collision avec immeubles et vitres 14% avec les lignes à haute tension, 8% par collision avec les automobilistes |
| 25 | Mr et Mme Guérin Max et Liliane Mouthiers sur Boême | Dépôt de lettre du 20/11/2019 Résumé des observations : opposition Impact sur le milieu écologique, biodiversité, milieu acoustique dégradation des paysages |

| | | dévaluation des terrains |
|----|---|--|
| 26 | Mme Guillon Maryline « Le Rosier » Mouthiers sur Boëme | Dépôt de lettre du 14/11/2019 Résumé des observations : opposition Impact sur la biodiversité et environnement patrimonial |
| 27 | Mme Chaignaud Catherine 4 rue des Lavandières Mouthiers sur Boëme | Dépôt de lettre du 14/11/2019 Résumé des observations : opposition Impact sur le plan démographique sur le plan écologique, sur le plan architectural, sur le plan sanitaire Ligne haute tension déjà présente ,sol ferrugineux néfaste à proximité des flux d'électricité |
| 28 | Mr et Mme Boucard Philippe Le Rosier Mouthiers sur Boëme | Dépôt de lettre du 20/11/2019 Résumé des observations : opposition Impact visuel, impact sur la santé sur l'écologie Déperdition de l'énergie dans le transport trop long Perte de valeur du patrimoine* Projet présente plus un intérêt financier qu'un intérêt écologique local |
| 29 | Mr Hyvonney Eric 6 Hameaux des Grands Bois Mouthiers sur Boëme | Dépôt de lettre du 20/11/2019 Résumé des observations : opposition Trop proche des habitations Impact sur la santé impact visuel Impact sur la valeur de l'immobilier |
| 30 | Mr et Mme Fouet Jacques 9 rue des Rois Mouthiers sur Boëme | Dépôt de lettre du 19/11/2019 Résumé des observations : opposition Impact sur le paysage , sur la valeur immobilière Pollution du sol , enfouissement des tonnes de béton Impact sur la faune et la flore Pollution visuelle et sonore Impact sur la santé |
| 31 | Mr Pivetaud Jean Hugues « La Foy » Mouthiers sur Boëme | Dépôt de lettre du 12/11/2019 Résumé des observations : opposition éoliennes trop proches de l'habitation(environ 1500m) |
| 32 | Mme Bidou Elodie 6 Rue des Sources Mouthiers sur Boëme | Remise d'un document le 22/11/2019 (6 pages) Résumé des observations : (observations écrites sur le registre n°28) Minimisation des impacts et de la population La présence réelle des habitants n'a pas été pris en compte |
| 33 | Mr et Mme Clément Fédora et Julien 10 Chemin de chez Bathy Mouthiers sur Boëme | Remise d'un document le 22/11/2019 (5 pages) Résumé des observations : opposition Trop d'habitation autour du projet Impact sur la santé, nuisances sonores, sur le patrimoine historique, Dévaluation immobilière Impact nul sur la réduction de gaz à effet de serre |
| 34 | Mr Mazzolini Marcel 11 Rue du Grand Guillon Mouthiers sur Boëme | Dépôt de lettre le 22/11/2019 Résumé des observations : opposition Impacts sur la santé, l'immobilier, la biodiversité, |

| | | |
|-----------|---|--|
| | | Arrêt du développement de la commune Impact sur le patrimoine historique |
| 35 | Mr Haderer Jean Jacques 37 route cote de Bournet Mouthiers sur Boême | Dépôt de lettre le 22/11/2019 Résumé des observations : identiques au n°34 Mr Mazzolini opposition |
| 36 | Mr Soulard Philippe 2 cote de Bournet Mouthiers sur Boême | Dépôt de lettre le 22/11/2019 Résumé des observations : opposition à une logique d'intérêt privé au détriment du principe gagé par l'Etat oui aux énergies qui respectent et intègrent notre cadre et mode de vie |
| 37 | Mr Soulard Xavier Gersac 16 rue de la Croix Mouthiers sur Boême | Dépôt de lettre le 22/11/2019 Résumé des observations : opposition Quand l'intérêt financier des uns prime sur le bien commun Quand la démocratie institutionnelle est une oligarchie économique , notre planète , notre climat méritent mieux que cela. |
| 38 | Annick Bonelli Élisabeth Geollot Anne Bonelli Yves Bonelli Propriétaires à Mouthiers sur Boême | Dépôt de lettre le 19/11/2019 Résumé des observations : opposition Impact sur la biodiversité Implantation trop proche des habitations Plan incomplet, manque le logis de la Foy inscrit à l'inventaire supplémentaire des M.H Impact sur les nuisances sonores , sur les lumières rouges (effets stroboscopiques) Rendement moyen (22/% du temps) Perte de valeur immobilière Promesses financières alléchantes pour les propriétaires |
| 39 | Dr Jules Bonelli 2 rue du Moulin Mouthiers sur Boême | Dépôt de lettre le 19/11/2019 Résumé des observations : opposition Les constructions d'éoliennes nécessitent l'utilisation de nombreux matériaux dont « Les Terres rares » Leurs exploitations abusives risquent de tarir des gisements miniers L'extraction de ces métaux exige une dépense énergétique considérable qui engendre une pollution sévère Le transport des métaux affinés à partir de territoires lointains s'ajoute à la pollution Recyclage impossible hors les mats L'éolien présente une face cachée surprenante , la pollution supérieure à celle générée par une centrale thermique de même puissance |
| 40 | Mr Niaux Jean Pierre Mme Niaux Liliane Mr Niaux Benjamin | Dépôt de lettre le 22/11/2019 Résumé des observations : opposition |

| | | |
|----|--|--|
| 41 | <p>Mme Niaux Nelly Hermann Philippe Hermann Robin La Moussonnière 16410 TORSAC</p> | <p>Remise d'un document le 22/11/2019 (10 pages) Résumé des observations :opposition Dégradation du cadre de vie subi et de l'environnement impact sur le paysage , les machines créent un environnement « industriel » , et changent les données paysagères du lieu avec du CGEDD mai 2011. Impacts sonores , nuisances sur la santé L'académie nationale de médecine recommande aux pouvoirs publics que dès maintenant à titre conservatoire soit suspendue la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1500m des habitations(communiqué du 14 mars 2006 BNIC précise (motion du 26/09 2016) que les projets éoliens portent atteinte à l'image du cognac Les éoliennes proposées sont déjà obsolètes de nouvelles machines sont sur le point de sortir Favorable à des solutions alternatives « bois énergie , les piles à combustibles, l'hydroélectricité , les hydroliennes Les photomontages présentées sont irréalistes.</p> |
| 42 | <p>Mr Carnesciali Mouthiers sur Boëme</p> | <p>Remise d'une contribution à la permanence du 4/11/2019 (n°6 au registre de l'enquête publique) Résumé : opposition Les parcs éoliens présentent des inconvénients : - Impact visuel effrayant</p> |
| 43 | <p>Mme Miguel Karine présidente de l'association « Vent debout de la Boëme »</p> | <p>Remise de trois études ainsi que la pétition locale avec 905 signatures indiquant l'opposition au projet.</p> |
| 44 | <p>Mr Lefaure Louis et Claire La Treille Juillaguet 16320 Boisé la Tude</p> | <p>Remise d'un document le 13/11/2019 à la permanence de Fouquebrune Observations n° 2 sur le registre de l'enquête publique de Fouquebrune</p> |

52 courriers ou documents ont été transmis par voie électronique de la Préfecture sous l'adresse suivante :

pref-obs-ep-éolien-laboeme-mouthiers@charente.gouv.fr

Tableau identifiant le public et le résumé de leurs observations

| | | |
|---|---|--|
| 1 | G. Neyron Chez Frelet 16320 Boisé la Tude | 4/11/2019 (courriel) opposition impacts du paysage et nuisances aux riverains distance de 500m insuffisante |
| 2 | Mme Sylvie Vandebussche 5 Montée de Combe Noire Mouthiers sur Boëme | 4/11/2019 (courriel) opposition observations : impacts visuels, sonores, du paysage ,sur la biodiversité, dégradations dues aux travaux Je veux garder cette qualité de vie |
| 3 | Mr Puygrenier Marcel 4 « La Bachellerie » 16420 | 5/11/2019 opposition observations : dossier epuron trop complexe et volumineux pour le public Impacts sur l'environnement général, bruit,santé pour humains et animaux (bovins) E1 , E2, E3 trop proche des haies Sur les photomontages ,les machines sont sous estimées Lettres à Monsieur Lambert Député de la Charente Revue de Presse « L'Eclairer » un scandale sanitaire en région de Nozay |
| 4 | Mr Géry Lepoutre Chasseneuil sur Bonnicure Président de l'association Charente Limousine Environnemental membre de la Fédération Stop éolien 16 | 6/11/2019 opposition Projets inutiles , impacts sur le paysage et la population |
| 5 | Nordex France sas Nicolas Virécourt | 6/11/2019 Soutien au projet La France a été la vitrine de la transition énergétique en accueillant la COP 21 et a maintenu ses objectifs de production d'électricité Enr de 23/% d'ici à 2020 Redynamisation des territoires grâce aux retombées économiques aux collectivités et les créations d'emploi aux phases opérationnelles de constructions et de maintenances des éoliennes La base de service Nordex située à Vars |

| | | |
|----|---|---|
| 6 | Mr Peter Greuter 31 rue de la Rochandry Mouthiers ssur Boême | 07/11/19 opposition demande la clarification de la construction et de l'exploitation du parc éolien en fonction de l'arrêté document de 25 pages a été remis en n°7 et 14 concernant le photomontage de la note paysagère |
| 7 | Mr Puygrenier Marcel 4 « La Bachellerie » 16420 | Envoi des remarques de Marc Dugain Pollutions écologiques |
| 8 | MR Vincent Tissot Expert foncier et agricole 16730 Linars | Favorable au projet habitations à plus de 500m Les terres agricoles supportant les 5 éoliennes feront l'objet d'une faible emprise , plus favorable à un parc éolien qu'à un projet photovoltaïque au sol |
| 9 | Mr Damien Boeuf 8 rue des bois Rablons Mouthiers sur Boême | 11/11/2019 opposition population trop proche impact visuel, sonore,dévaluation immobilière, sur la faune |
| 10 | <u>Mme Annie Goursaud</u> | <u>11/11/2019</u> <u>opposition</u> <u>impacts sur la faune , la flore, la santé</u> <u>La Charente est ciblée par les requins de l'éolien</u> |
| 11 | Mr Michel Dupé Chez Gory Torsac 16410 | 11/11/2019 Soutien au projet Impact positif pour la production d'énergie renouvelable afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en terme de la transition énergétique pour la croissance verte (objectif de 32% d'énergie renouvelable en 2030) La modération unitaire de puissance des mâts (2,4 M Watts) et de hauteur en bout de pales (150m) limite l'impact du projet sur les paysages et l'environnement) Atouts positifs rajoutés lors de l'enquête précédente : suppression de l'éolienne E6 Financement participatif Site internet dédié au projet pour faciliter les échanges d'informations Suivi du bruit des éoliennes pendant 3 ans Création d'une commission tripartite |
| 12 | Mme Bawden Claudia | 12/11/2019 opposition impact sur la santé , maladie vibro acoustique fréquences émises sous le seuil de l'audition |
| 13 | Mr Jean Pierre Roux et Mme Boutin Martine 11 rue de la Bussière Mouthiers sur Boême | 8/11/2019 opposition Courrier aux élus Rejet du projet et partage les contestataires de l'association « vent debout la Boême » |

| | | |
|-----------|---|---|
| | Mr Jean Rivereault courrier 2016 | Ne concerne pas cette enquête publique Réponse au courrier 2016 de Mr Roux Actuellement dans la littérature scientifique on trouve très peu de données sur les dangers potentiels des éoliennes pour l'homme. Les infrasons du bruit des éoliennes sont très vite inaudibles |
| 14 | Mme Augustine Lemoine 14/11/2019 | Donne le lien pour voir la vidéo présentant le livre de Mr Fabien Bouglé « Eoliennes la face noire de la transition écologique » |
| 15 | Mme Lalemend Josette 2 Rue Font du Rossignol « le Rosier » 16440 Mouthiers sur Boême | 14/11/2019 opposition aucun avantage à tirer de ces machines |
| 16 | Famille Reignier 5 rue du Bois Rablons 16440 Mouthiers sur Boême | 14/11/2019 opposition remise d'un document détaillé expliquant toutes les conséquences que peuvent entraîner l'implantation d'un parc éolien proche des habitations références (rapport de l'ANSES) et Académie de médecine) Présentation de l'étude réalisée par l'Association « vent debout la Boême » |
| 17 | Mme Neyron Nadia Chez Frelet 16320 Charmant | 12/11/2019 opposition implantation trop proche des habitations impact négatif sur le patrimoine classé et paysagé |
| 18 | Peter Greuter 31 rue de la Rochandry Mouthiers sur Boême | 13/11/19 opposition Emplacement du parc mal choisi patrimoine remarquable à proximité et zone naturelle impact considérable sur l'environnement Photomontages incorrects |

| | | |
|-----------|---|--|
| 19 | Mme Bawden Claudia | 15/11/2019 Observations déjà reçues le 12/11/2019 inscrites au n°12 |
| 20 | Mr Mme Robin Jean Michel 6 chemin du haut bois Mouthiers sur Boême | 15/11/19 opposition Impacts négatifs sur l'ensemble environnemental : paysage, sur la faune, sur la santé, sur la valeur des biens, du tourisme, non sens écologique |
| 21 | Mme Brigitte Avril 12 chemin de chez Baty Mouthiers sur Boême | 15/11/2019 opposition Impact sur le paysage et la nature |

| | | |
|----|---|--|
| 22 | Mme Lebrault Christel 3 Impasse les érableaux Mouthiers sur Boême | 15/11/19 opposition Destruction du paysage magnifique atteinte au cadre de vie et au patrimoine naturel impacts visuels, sonores ,effet stroboscopique dévalorisation des biens immobiliers Impact sur les oiseaux migrateurs |
| 23 | Mr Lebecque Philippe et Elisabeth 4 rue des trois lieux – dits Mouthiers sur Boême | 17/11/19 opposition installations trop proches des habitations habitants de Mouthiers et élus contre le projet |
| 24 | Mme Rubio Isabelle 1 Impasse du cyprès Mouthiers sur Boême | 17/11/2019 opposition Installations trop hautes Nuisances pour la santé Nuisances sonores |
| 25 | Mme Ronny Rius 1 La Tricherie 16410 Fouquebrune | 17/11/2019 opposition trop proche des habitations impacts au niveau sonore ,visuelle, et niveau esthétique la vision au niveau des remparts Sud de la ville d'Angoulême serait pollué par le parc perte des valeurs des biens immobiliers (20% de ses valeurs réelles) |
| 26 | Mme Aupetit Sophie Lalandre 12 rue des rois Mouthiers sur Boême | 18/11/19 opposition impacts sur la santé,sonores, visuel, dévalorisation des biens située à moins de 900ml |
| 27 | Mr Michel Napoli Campans 81100 Castres | 18/11/2019 Soutien les éoliennes de Mouthiers sur Boême il faut profiter du vent l'éolien est propre, simple, efficace |
| 28 | Mr Pierre Bonneau délégué S.P.P.E.F. Charente Chez Gilbert 16190 Poulignac | 19/11/2019 opposition Remarques concernant les paysages et le patrimoine impactés par les éoliennes accompagnées de photos et observations Le porteur de projet minimise fortement l'impact du projet sur quatre sites situés à proximité et site plus éloigné des remparts Est et Sud de la ville d'Angoulême |

| | | |
|----|---|---|
| 29 | Claire et Louis Lefaure La Treille Juillaguet 16320 Boisé la TudeMme | 20/11/2019 opposition Complément à la contribution déposée à Fouquebrune le 13/11/2019 Loi de l'éloignement appréciée au regard de l'étude d'impact Assemblée Nationale Amendement n°877 |
| 30 | Mme Lejeune Viviane Bouygues (Energies services) Direction Poitou Charentes Limousin 79000 Niort | 20/11/2019 lettre de soutien pour le projet |
| 31 | Mr Linlaud Willy Melle Laurent Delphine et leurs enfants ' Impasse des érableaux Mouthiers sur Boême | 20/11/2019 opposition Nuisances sur la santé habitation située à moins de 1000m |
| 32 | Mme Magalie Dubreuil 16 rue de Fayards Mouthiers sur Boême | 20/11/2019 opposition Impact acoustique, visuel, ou faunistique Impact sur le paysage et le patrimoine remarquable Impact sur la santé, sur la biodiversité Perte des valeurs immobilières |
| 33 | Mr Alain Iriarte | 20/11/19 opposition Lieu non propice à l'implantation des éoliennes trop proches des habitations Même bridées les éoliennes seront bruyantes Business plan (p15 du dossier administratif) la société prévoit un rendement de 2308 heures par an soit un rendement de 26,4% au dessus de la moyenne en nouvelle Aquitaine 15,8% ? |
| 34 | Mr Beaubion Jean Daniel 3 impasse des érableaux Mouthiers sur Boême | 20/11/2019 opposition Impacts sur la santé, effets stroboscopiques, sur la biodiversité dévaluation immobilière |
| 35 | Mme Karine Miguel 8 rue du Bois Rablons Mouthiers sur Boême Présidente association « vent debout la boême » | 20/11/2019 opposition lieu d'implantation non approprié, 140 maisons à moins d'un kilomètre (300) personnes Perte de valeur immobilière -20% Impacts des flashes clignotants la nuit Impact sur la santé Plans des réseaux non fournis ? |

| | | |
|----|--|---|
| 36 | Vestas Mr Julien Frot responsable | 21/11/2019 La société Epuron envisage de retenir les éoliennes VESTAS type v 117 |
| 37 | Mr Bosh François Habitant de Mouthiers | 21/11/2019 opposition Impacts visuels, dévaluation des biens, Impacts sur la biodiversité Pollution nocturne, Impact sonore |
| 38 | Mme Jayat Emmanuelle Les Naulets Mouthiers sur Boême | 21/11/2019 opposition Impacts sur la santé, la biodiversité, Impact visuels, sonores |
| 39 | Mme Blanquart Laurence 1 rue du Mourinaud « Le Portail » Mouthiers sur Boême | 21/11/2019 opposition Habitation à 800m des éoliennes E4- E5 Manque d'information et- communication Ne comprend pas la pertinence du projet |
| 40 | Mme Ducret Solène 1 Impasse du Morinaud Mouthiers sur Boême | 21/11/2019 opposition Plan à compléter, le hameau de la Foy a été oublié Erreur de dossier : population plutôt en croissance Les professionnels de santé ne sont pas « vieillissants » Inquiétude sur la santé, (infrasons générés, par les éoliennes , Syndrome éolien décrit par la « Royal Society of medicine » dans son rapport du 08-10-2014 Dévalorisation des biens immobiliers, impacts visuels et catastrophes écologiques |
| 41 | Mme Garcia Aurore Les Naulets Mouthiers sur Boêmes | 22/11/2019 opposition Impact sur la biodiversité s'associe à l'association « Vent debout Boême » |
| 42 | Mme Sarah Barthel et Mr Michel Boureau et toute la famille 2 rue des Rois Mouthiers sur Boême | 22/11/2019 opposition Trop proche des habitations Eolienne E5 proche de la ZNIEFF 1 et à Natura 2000 ZSC Impacts sur la santé et biodiversité Pétition « Vent debout La Boême » signée par toute la famille |
| 43 | Melle Anaïs Barthel (12ans) | 22/11/2019 opposition Impact visuel |

| | | |
|----|---|---|
| 44 | Mme Anne Derasse Chateau de Montmoreau MH 16190 Montmoreau | 22/11/2019 courrier de 4 pages opposition pour les : Raisons humaines Raisons Patrimoniales (154 monuments protégés à l'échelle d'études éloignée) Raisons touchant la biodiversité Raisons écologiques |
| 45 | Mr et Mme Touron Valérie 2 chemin de Malipougne Mouthiers sur Boême | 22/11/2019 opposition Impacts visuels et sur le paysage |
| 46 | Mr Jean Garin et Marie-Anne Pasquier Logis de Bournet Mouthiers sur Boême | 22/11/2019 opposition Pas contre les éoliennes mais contre le projet Impacts sur la nature et la population Plus favorable sur les champs de panneaux photovoltaïques |
| 47 | Asso3D Défense du Val de Dronne et de la Double | 22/11/2019 opposition Préconisation des distances avec les habitations 1000m Impacts sur la santé, la biodiversité, visuels et sonores En matière d'énergies renouvelables il existe des solutions mieux adaptées à la région « énergie solaire » |
| 48 | Mr et Mme Alain Gaudard 1 rue du Petit Guillon Le Rosier Mouthiers sur Boême | 22/11/2019 opposition Proximité des maisons Impacts visuels et auditifs Impact sur la valeur immobilière |
| 49 | Mr Samuel Giraud 1 Rue bois rablons Mouthiers sur Boême | 22/11/2019 opposition Impact sur le bruit Dévalorisation immobilière |
| 50 | Mr et Mme Gaudreau et leurs enfants 7 rue bois rablons Mouthiers sur Boême | 22/11/2019 opposition Inquiets pour la santé Impacts sonores Dévaluation immobilière |
| 51 | Mr et Mme Bulle 8 rue du Puits de Pilon Mouthiers sur Boême | 22/11/2019 opposition risque pour la santé dévaluation des biens immobiliers impact sur la santé et le paysage |
| 52 | Mr Guillaume Planche Animateur Natura 2000 | Déposition de la LPO (ligue pour la protection des oiseaux) Le projet représente un impact fort pour l'avifaune et les chiroptères Avis défavorable |

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions , et de manière satisfaisante , dans un climat serein et aucun incident susceptible de la remettre en cause n'est à signaler .

J'ai accueilli le public dans la salle du conseil municipal , des mairies de Mouthiers sur Boême et Fouquebrune , le courrier et dossiers reçus en mairie m'ont été remis lors de mes permanences.

Résultat de l'enquête publique

30 personnes ont inscrit des observations sur les registres d'enquête

44 lettres ou documents ont été déposés à la mairie ou lors des permanences de Mouthiers sur Boême ou Fouquebrune

52 courriels ou dossier ont été transmis par voie électronique

Remise du dossier comprenant la pétition de 306 signatures de l'association de riverains « Vent debout de la Boême » Intitulé : (Opposition à l'implantation du parc éolien sur les communes de Mouthiers et Fouquebrune, demande le retrait définitif du projet pour les raisons suivantes : Proximité d'une population trop nombreuse Impacts acoustiques et visuels trop importants.)

Compte tenu de ce qui précède, ce procès verbal atteste de la régularité de la procédure et le déroulement satisfaisant de l'enquête publique.

Suite à l'analyse des différentes observations souvent identiques il est préférable de classer les observations par thèmes :

A Appréciation du dossier

Enquête publique précédente
Publicité et informations insuffisantes
Indépendance des bureaux d'études / remise en cause des études
Dossiers « Vent Debout » habitation

B Thématique Environnement

Impact sur les élevages
Impact sur l'avifaune
Impacts sur les chiroptères
Pollution des sols
Corridor et continuité écologique
Zones humides
Terres rares

C Thématique Paysage § Tourisme

Impact sur le tourisme
Impact sur les gîtes
Dégradation du paysage
Dossiers Photomontage / Remise en cause des photomontages
Carte pas à jour / MH oublié

D Thématique Sanitaire

Distances aux habitations
Syndrome éolien
Infrasons
Nuisances sonores
Champs électromagnétiques
Nuisances lumineuses
Ombres portées
Principe de précaution
Charte de l'environnement

E Thématique socio-économiques

Démantèlement
Perturbations des réceptions
Économie des projets éoliens
- CSPE
- Tarif d'achat
- Rentabilité
Retombées économiques
- Emplois locaux
- Fiscales
Immobilier

F Thématique sur l'énergie

Bilan carbone
Faiblesse du potentiel éolien
Intermittence

Suite à la synthèse des différentes observations du public , il est demandé au porteur de projet de me remettre en retour dans les quinze jours un mémoire en réponse.

Le mémoire en réponse a été remis le 17/12/2019 soit 15 jours après la réception du procès verbal

II - Le Projet

A – Situation des lieux

Le parc éolien de la Boême , **composé de cinq aérogénérateurs** et d'une structure de livraison est **localisé sur les communes de Mouthiers -sur-Boême (2437habitants recensement de la population 2015) qui appartient à la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême et de Fouquebrune (659 habitants) appartenant à la communauté de communes de Lavalette Tude Dronne, dans le département de la Charente.** Il est situé à 13 km au Sud d'Angoulême et 46 km au Sud-Est de Cognac

La zone d'implantation Potentielle du parc éolien est occupée par un paysage agricole intensif ponctué par des boisements de tailles variables ainsi que quelques parcelles en jachères . Plusieurs vallées relativement encaissées sont présentes à proximité immédiate de la zone d'implantation,elles sont parfois occupées par des zones humides importantes. Le secteur présente un relief marqué par des collines avec une altitude variant entre cent-vingt et cent cinquante six mètres .

Le paysage est partagé par des **routes départementales assez fréquentées** , quelques chemins d'exploitations agricoles et sentiers de randonnées sillonnent le site.
Une ligne à haute tension traverse l'est de la zone selon un axe Nord Ouest/Sud Est et le centre selon un axe Sud-Ouest à Nord-Est.

Le projet du parc éolien de la Boême comporte cinq éoliennes réparties sur une ligne courbe. Les travaux à réaliser pour ce projet (voies d'accès, plate formes techniques....) se trouvent dans le milieu agricole et **n'impacte pas les haies.**

Plusieurs sites Natura 2000 sont présents dans un rayon de vingt kilomètres autour du projet Les deux zones les plus proches sont les SIC « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents » distantes d'un kilomètre des éoliennes, les autres sites sont situés à plus de cinq kilomètres .

Les sites Natura 2000 concernés par le projet sont une ZPS (Zone de Protection Spéciale) et onze SIC (Site Natura 2000)

Les vallées péri-Angoumoisines comprennent un grand nombre de cavités souterraines , dont certaines hébergent chaque hiver d'importantes populations de **chiroptères** et font partie des cavités suivies par **Charente Nature** depuis les années 1990 en période d'hibernation Huit espèces de chiroptères d'intérêt communautaire sont inscrites au FSD des SIC Ces espèces **sont très faiblement sensibles aux collisions** présentes dans les différents sites Natura 2000 et qu'aucune haie ne sera impactée par le projet.

B – Nature du Projet

Le projet consiste à obtenir une **autorisation d'exploiter** présentée par la société « Parc éolien de la Boème » pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et une structure de livraison de l'énergie électrique, ce parc sera construit et exploité par la SARL à associé unique « Parc éolien de la Boème », Maître d'Ouvrage du projet.

L'étude d'impact acoustique a été confiée au bureau d'études acoustiques VENATHEC . L'objectif de l'étude d'impact acoustique consiste à évaluer les risques de dépassement des valeurs réglementaires liés à la mise en place des éoliennes, selon les dernières normes et textes afférents à l'arrêté du 26 Août 2011 relatif aux installations éoliennes soumises à autorisation ICPE .

L'élaboration d'un plan de fonctionnement du parc devra permettre de satisfaire à la réglementation .

L'étude acoustique a été réalisée avec trois types de machines :

- **Machine A (N117) d'une puissance électrique de 2,4 MW et d'une hauteur de moyeu de 91m (pales dotées de serrations)**
- **Machine B (E115) d'une puissance électrique de 3,0 MW et d'une hauteur de moyeu de 92m**
- **Machine C (V117) d'une puissance électrique de 3,45 MW et d'une hauteur de moyeu de 91,5m (pales dotées de serrations)**

Le niveau de puissance acoustique caractérise l'énergie acoustique d'une source sonore, elle est exprimée en dBA et permet d'évaluer le niveau de bruit émis par un équipement indépendamment de son environnement.

Le niveau résiduel caractérise le niveau obtenu dans les conditions environnementales initiales du site, en l'absence du bruit généré par les éoliennes

Le niveau ambiant est le niveau de bruit résiduel et le bruit généré par les éoliennes lorsque le niveau ambiant est : $L_{amb} > 35 \text{ dBA}$, l'Émergence maximale admissible doit être inférieure ou égale à **5 dBA le jour (7h/22h)** et inférieure ou égale à **3dBA la nuit(22h/7h)** Lorsque le risque de dépassement des émergences réglementaires se dessine , un plan de bridage sera proposé dans une direction de vent privilégiée et en fonction de la vitesse du vent, un arrêt complet d'une éolienne pourra être envisagée en cas de dépassement des seuils réglementaires avérés .

Des mesures acoustiques seront nécessaires , après l'installation du parc pour assurer la conformité du site par rapport à la réglementation en vigueur.

Compte tenu de la configuration de la zone d'étude , quatre variantes ont été élaborées . Le choix de l'implantation découle de préconisations formulées à partir d'une série d'études techniques et environnementales qui ont permis d'identifier les enjeux inhérents au site.

Plusieurs études indispensables ont donc été réalisées :

Étude écologique a été menée sur le site et ses abords

Étude paysagère prenant en compte l'ensemble des lieux et monuments possédant un intérêt patrimonial, culturel, touristique, jusqu'à 20km afin d'évaluer les effets du projet sur le paysage.

Étude acoustique , des microphones ont été positionnés en 9 points de mesure autour du site représentant les habitations susceptibles d'être les plus exposées.

Étude de dangers, la zone d'implantation du projet a été définie au sein d'une zone agricole à partir de cercle d'évitement de 500m autour de l'habitat.

L'habitat est relativement concentré à proximité du périmètre d'étude de dangers, des hameaux et des fermes peuvent circonscrire le parc éolien envisagé.

Le parc est éloigné des zones construites :

- Territoire de Mouthiers sur Boême :

- Lieu-dit « le Bouquillet » à 753m de l'éolienne E1
- Hameau « La Foix » à 632m de l'éolienne E1
- Hameau « La Rivière » à 890m de l'éolienne E1
- Hameau « La Bussière » à 772m de l'éolienne E1
- Lieu-dit « Les Naulets » à 680m de l'éolienne E1
- Hameau « Chez Bourgnat » à 1110m de l'éolienne E4
- Hameau « Le Grand Poinaud » à 772m de E4
- Lieu-dit « Les Sicauds » à 667m de l'éolienne E5
- Premières habitations de la commune à 1417m de l'éolienne E2

- Territoire de Fouquebrune :

- Hameau « Les Chaumes » à 635m de l'éolienne E5
- Lieu-dit « Vivonne » à 1057m de l'éolienne E5

- Territoire de Voulgezac

- Hameau « Le Joufferoux » à 770m de de l'éolienne E5

On constate que huit hameaux se situent entre 632m et 800m et quatre se situent entre 800m et 1417m

C – Impact sur l'Environnement

Conformément à la réglementation, la demande d'autorisation d'exploiter une ICPE doit être accompagnée par :

- une étude d'impact – une étude de acoustique – une étude de dangers.

Ces études font l'objet d'un résumé non technique disponible en consultation sur le site Internet de la préfecture et l'information est indiquée dans l'arrêté prescrivant l'enquête publique.

Le site du projet éolien du parc de la « Boême » n'est pas soumis à des mesures réglementaires de type Natura 2000 mais se trouve situé à proximité relative de plusieurs sites Natura 2000 dans l'aire d'étude éloignée.

Un inventaire des zones naturelles d'intérêt patrimonial a été effectué dans un rayon de 20 kilomètres autour de quatre aires d'étude immédiates pour mettre en évidence les principaux enjeux naturels reconnus dans l'environnement du projet.

Sites Natura 2000: Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Deux sites Natura 2000 se situent au sein de l'aire d'étude rapprochée et accueillent des chiroptères

Quatre sites Natura 2000

Les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel :

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique , Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II supplémentaires sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Trente quatre zones naturelles d'intérêt reconnues de type I sont identifiées dans le rayon compris entre 10 km et 20 km , présentant un intérêt ornithologique ou un intérêt chiroptérologique.

La mesure phare du Grenelle de l'Environnement , la Trame verte et bleue est la démarche qui vise à maintenir une certaine continuité écologique à travers le territoire
Le secteur d'implantation retenu s'inscrit dans un contexte de bocage

Etude d'Impact

Dépôt le 29 janvier 2019 de la mise à jour du dossier de Demande d'Autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la protection de l'Environnement (ICPE) rubrique nomenclature N° 2980 , suite à la modification du projet déposé le 12 Mars 2015 et complété le 23 Février 2016.

Suite au dossier de modification de la demande d'autorisation environnementale transmis à la Préfecture de la Charente (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'appui Territorial Bureau Environnemental) le 07 mars 2019, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a émis un avis recommandant au pétitionnaire de reprendre son document en suivant ses remarques et d'actualiser son analyse acoustique.
Le dossier Mémoire de réponse à l'avis a été transmis le 14 octobre 2019 .

L'étude d'impact présente les facteurs environnementaux et les enjeux du site d'implantation des éoliennes :

Impact au niveau des habitats naturels :**- Impact sur la flore et la faune sauvage :**

La phase d'exploitation du parc éolien ne présentera aucun impact notable ou significatif sur habitats et la flore remarquables du fait de la localisation des éoliennes et de l'itinéraire des accès et du câblage dans des habitats naturels communs et non menacés.

Le dérangement des éoliennes en fonctionnement n'apparaît pas significatif pour la faune terrestre et les habitats d'intérêt communautaire

- Impact sur les oiseaux

Les principaux impacts sur l'avifaune peuvent être directs (risque de mortalité par collision,

- perte d'habitat par destruction

- dérangement par effet « épouvantail »

- perturbation des mouvements d'oiseaux par effet « barrière »

- la mortalité (collision avec les pales ou le mât

En ce qui concerne la perte d'habitat , au regard de la faible emprise des sites d'installations et de chemins d'accès par rapport à la surface de la zone du projet, cette réalisation n'entraînera pas de perte d'habitats significative pour les espèces patrimoniales liées aux habitats boisés ou espaces ouverts de l'aire d'étude rapprochée.

Aucune perte d'habitats n'est attendue à l'encontre des autres espèces recensées sur le site.

L'effet de barrière est fortement atténué par le faible nombre d'éoliennes prévues (cinq) et leur alignement dans l'axe d'approche des populations migratrices de la Grue cendrée

- Impacts sur les chauves-souris

La mortalité directe se trouve l'impact principal de l'exploitation d'un parc éolien, la collision ou le barotraumatisme constituent les principales causes de mortalité.

Afin d'éviter et de réduire et de compenser des impacts envisagés en phase travaux et exploitation des mesures d'insertion environnementales seront mises en œuvre elles concernent :

- **La saisonnalité des travaux, pour éviter d'impacter les oiseaux nicheurs**
- **Un plan de bridage de l'éolienne E2 en faveur des chiroptères**

Impact sur le volet paysager

Le projet de la Boème est localisé dans un secteur jugé favorable dans le SRE de Poitou -Charentes datant de 2012

L'enjeu lié à la proximité des vallées (La Boème , La Charreau) de l'unité paysagère « la basse Charente » ne présente aucune sensibilité majeure

Depuis les lieux de vie et de passage de l'aire d'étude intermédiaire les visions du projet , sans être permanentes sont larges et franches.

contexte paysager

Le paysagiste a abordé le territoire risquant être affecté par le projet successivement à cinq échelles:

une aire d'étude éloignée rayon porté à 20km à cette distance les éoliennes peuvent rester visibles mais que leur prégnance est , dans la majeure partie des cas, considérablement atténuée par l'éloignement

une aire d'étude rapprochée rayon porté à 5 km , cette échelle est considérée comme l'aire de composition paysagère du projet (évaluation des modifications éventuelles apportées à un « paysage du quotidien « ou » paysage de référence »)

une aire d'étude très rapprochée rayon porté à 1,5 km depuis les limites de la ZIP

une aire d'étude immédiate qui se trouve la zone d'implantation potentielle (ZIP) c'est l'aire de l'insertion précise des constituants du parc éolien

Une aire d'étude intermédiaire rayon porté à 10 km depuis les limites de la ZIP

Préconisations spécifiques au projet concernant le paysage

- Privilégier la direction nord-ouest/sud-est de la topographie et des vallées proches de la ZIP
- Prendre en compte les visions depuis et avec la vallée de la Boème toute proche
- L'échelle du territoire d'accueil implique un projet qui ne dépasse pas 4/6 éoliennes
- Valoriser les chemins et les routes existants afin de limiter la création de nouveaux accès
- Ne pas implanter d'éoliennes dans les parcelles boisées
- Préserver la qualité actuelle des lisières boisées
- Soigner l'implantation et le traitement des accès ou plates-formes nouvellement créés

Les sensibilités majeures concernent :

- Les vallées de la Charente
- Les silhouettes des villages
- Le patrimoine bâti protégé

Le projet éolien de la Boème présente un bilan satisfaisant au regard des spécificités et des sensibilités paysagères et patrimoniales de son territoire d'accueil.

Etude de dangers :

Différents scénarios ont été étudiés dans l'analyse des risques
L'étude de dangers expose les risques potentiels que chaque installation présente et justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets d'un accident éventuel.

Les principaux risques d'accidents majeurs identifiés pour le Parc éolien de la Boëme sont ceux les plus fréquents au niveau de l'accidentologie à savoir :

- La chute d'éléments des éoliennes
- L'effondrement des éoliennes
- La chute de glace des éoliennes
- La projection de pale des éoliennes

Toutes les mesures de sécurité sont mises en place,

L'évaluation du risque a été réalisée en suivant le guide de l'INERIS/SER/FEE et selon une méthodologie explicite et reconnue (circulaire du 10 mai 2010)

REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS

chapitre 5 pages 17 18 19 du dossier résumé non technique études de dangers

III Analyse des observations

Suite au bilan des observations qui se dégagent de cette enquête publique complémentaire sur ce projet décrites au chapitre II de ce rapport sous forme de tableaux on peut apporter plusieurs remarques :

La 1ère permanence à Mouthiers sur Boême du 04 novembre 2019 a reçu 6 observations du public et 3 observations le 7/11/2019 : dont 7 défavorables au projet et 2 favorables
On peut considérer un manque de mobilisation du public

La 2ème permanence à Mouthiers sur Boême du 09 novembre 2019 a reçu 19 observations du public
18 observations contre le projet et une contre l'éolien
On peut considérer un légère mobilisation du public

La 3ème permanence à Fouquebrune du 13 novembre 2019 a reçu 1 observation du public
contre le projet et une remise d'un document contre le projet
Présentation au commissaire enquêteur de 3 études par Mme Miguel Karine
présidente de l'association « Vent debout de la Boême » contre le projet
On peut considérer un manque de mobilisation du public

La 4ème permanence à Mouthiers sur Boême du 22 novembre 2019 a reçu une observation
favorable et 10 documents ou lettres contre le projet dont la pétition de 305 signatures
de l'association « Vent debout de la Boême » recueillies en majorité dans la zone
d'habitation inférieure à 1500 mètres par rapport à la ZIP (environ 65%)
On peut remarquer un public préférant remettre des documents , courriers
ou des signatures plutôt que des observations écrites sur le registre d'enquête

Dans les tableaux mentionnant le public venu aux permanences et les résumés des observations, on remarque que les habitants de Mouthiers sur Boême et des communes riveraines se sont déplacés, et ont inscrit sur le registre de observations défavorables, sans se soucier des réponses pouvant leur être soumises avec les dossiers d'études mis à leur disposition

Par voie électronique de la préfecture de la Charente , 52 avis, 49 commentaires ou documents
défavorables ont été transmis , 3 soutiens au projet

43 lettres ou documents ont été déposés en mairie à l'ordre du commissaire enquêteur

En raison de la redondance de toutes les observations écrites sur le registre , celles reçues par voie électronique et les courriers , il est choisi d'aborder le procès verbal et le mémoire des observations par les thèmes résumant l'ensemble.

L'information du public a déjà été réalisée à plusieurs reprises.

Le projet initial comptait 6 éoliennes et un poste de livraison. Il a été déposé en 2015 et a
reçu un permis de construire en Juin 2018. L'instruction de la Demande d'Autorisation
d'exploiter se déroulant en parallèle, une enquête publique s'est tenue en
octobre/novembre 2016.

En effet, rappelons que ce projet a été démarré il y a maintenant 10 ans, et qu'il a fait l'objet
d'une large information puisque pas moins de 5 permanences ou réunion publiques ont été
tenues, et que 14 publications de presse sont parues afin d'informer le public le plus large.

En raison de la redondance de toutes les observations écrites sur le registre , celles reçues par voie électronique du site de la Préfecture de la Charente et les courriers , il est choisi d'aborder le procès verbal et le mémoire des observations par les thèmes résumant l'ensemble.

Un exemplaire de l'ensemble du registre d'enquête publique et les courriers ont été remis au porteur de projet lors de la **remise du procès-verbal de synthèse des observations le 02 décembre 2019 en vue du mémoire en réponse** du maître d'ouvrage.

Dans les tableaux mentionnant le public venu aux permanences et les résumés des observations, on remarque que la majorité des **habitants de Mouthiers** qui se sont déplacés, ont inscrit sur le registre de observations défavorables au parc éolien sans prendre le temps de vérifier les réponses à leur demande sur les dossiers déposés à leur destination.

On peut croire que la diffusion d'informations et les 3 études réalisées concernant l'étude acoustique, la démographie, les photomontages et les sites classés par l'association « **Vent debout de la Boême** » même lorsque les réponses ont été apportées, suffisent à dégrader l'acceptabilité du projet notamment sur le milieu humain/ syndrome éolien). Les actions menées par cette association auprès des élus et de la population ont pu influencer de manière négative certains habitants des communes concernées par le périmètre d'enquête publique et mettre en doute les différentes études réalisées par les techniciens de bureaux d'études spécialisés dans différents domaines : (Etudes acoustiques – environnementales – paysagères et photomontages) Les auteurs des dossiers et expertises étant :

ATER Environnement Elise WAQUIER rédacteur de l'étude d'impact évaluation
environnementale GREEN SATELLITE Marion Fort Expertise paysagère
VENATHEC Thierry MARTIN expertise acoustique
CALIDRIS Gaétan BARGUIL Expertise naturaliste
EPURON SAS Photomontages
RESONNANCES CFP Delphine CLAUD Dominique DRUGE Concertation

Sur le site Internet on constate plutôt un public, **inscrivant des commentaires défavorables**, on retrouve quelques lettres ou courriers déposés en mairie ou des observations sur les registres d'enquête par les mêmes personnes.

Délibérations des communes concernées par le périmètre d'affichage.

- Bécheresse- Boisé la Tude- Chadurie- Claix- La Couronne- Dirac- Plassac-Rouffiac
- Puymoyen- Roullet saint-Esthéphe- Torsac- Voeuil et Giget – Voulgezac.

Mouthiers sur Boême : Avis défavorable (remarques non tenues de la première enquête , le commissaire enquêteur préconisant 3 éoliennes)

Fouquebrune : Avis favorable

Puymoyen : Avis défavorable

Roullet saint-Esthéphe: Avis défavorable

Claix : Avis défavorable

Voeuil et Giget : Avis favorable

Voulgezac : Avis défavorable

Sept communes sur douze concernées par le périmètre ont donné leur avis par délibération 5 défavorables et 2 favorables

On peut constater que les communes de Mouthiers , Voulgezac et Puymoyen défavorables avec 5 éoliennes étaient favorables avec 6 éoliennes lors de la première enquête en 2016

Sept communes ont remis le certificat d'affichage

Le constat d'affichage a bien été réalisé sur les sites définis par SELARL Lamouroux Denis huissiers de justice associés 16007 Angoulême

Les observations ont fait l'objet d'un classement par thème pour le mémoire en réponse

Les observations ont fait l'objet d'un classement par thème.

A Appréciation du dossier

Enquête publique précédente
Publicité et informations insuffisantes
Indépendance des bureaux d'études / remise en cause des études
Dossiers « Vent Debout » habitation

B Thématique Environnement

Impact sur les élevages
Impact sur l'avifaune
Impacts sur les chiroptères
Pollution des sols
Corridor et continuité écologique
Zones humides
Terres rares

C Thématique Paysage § Tourisme

Impact sur le tourisme
Impact sur les gites
Dégradation du paysage
Dossiers Photomontage / Remise en cause des photomontages
Carte pas à jour / MH oublié

D Thématique Sanitaire

Distances aux habitations
Syndrome éolien
Infrasons
Nuisances sonores
Champs électromagnétiques
Nuisances lumineuses
Ombres portées
Principe de précaution
Charte de l'environnement

E Thématique socio-économiques

Démantèlement

Perturbations des réceptions

Économie des projets éoliens

- CSPE
- Tarif d'achat
- Rentabilité

Retombées économiques

- Emplois locaux
- Fiscales

Immobilier

F Thématique sur l'énergie

Bilan carbone

Faiblesse du potentiel éolien

Intermittence

Mémoire en réponse du porteur de projet

Le mémoire en réponse est rapporté dans cette partie tel que reçu excepté quelques modifications de mise en page.

Avant de répondre aux observations le porteur de projet a rédigé une introduction.

Le texte est rapporté ci-dessous sous la forme d'un avant-propos.

REPONSES AUX OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Il convient de rappeler que nous nous sommes efforcés d'apporter des réponses complètes, référencées et vérifiables. Nous sommes attachés à utiliser des documents provenant d'entités publiques indépendantes et reconnues dans leurs domaines d'expertises. Nous nous sommes efforcés de synthétiser de la manière la plus claire et honnête le contenu des dits rapports et invitons le lecteur à les consulter pour une compréhension plus complète.

A. Appréciation du dossier et du pétitionnaire

Observations générales

Clarifications sur la procédure en cours et la seconde enquête publique

Comme évoqué plus haut, le projet initial a été déposé en 2015 et a fait l'objet d'une enquête publique en 2016. Il comptait alors 6 éoliennes de 150 m. M. Lamant le Commissaire Enquêteur en charge avait émis un avis favorable avec notamment la réserve de supprimer 3 éoliennes ce qui remettait l'équilibre économique du projet.

Rappelons ici les conclusions de M. Lamant :

Avis favorable avec 4 réserves

- Redimensionnement du projet avec la suppression des éoliennes E1, E5 et E6.
- Engagement par le porteur de projet sur un plan daté de mesures de bruits sur parc en fonctionnement pour adaptation du plan de bridage à la réalité des effets acoustiques du parc. (Par exemple 2 fois par an pendant les 3 premières années de fonctionnement)
- Création d'une commission de suivi tripartite, riverain, élus, porteur de projet.
- Tenue d'une réunion publique à Mouthiers sur Boëme avec présentation du dossier modifié et en particulier cartes à jour et business plan refait avec les données disponibles à la date de modification.

Le pétitionnaire a cherché à prendre en compte les remarques du commissaire enquêteur en tenant compte dans sa décision de la viabilité économique des propositions :

- Nous avons fait le choix de supprimer l'éolienne la plus au Sud (E6) qui était la plus proche des habitations. Ceci a impliqué le déplacement de l'éolienne E5 de 154 mètres.⁷

- Nous nous sommes engagés à mettre en place 2 campagnes de réception acoustiques (une en période végétative et en période non végétative).

- Nous avons tenu, comme proposé par M. Lamant une réunion publique afin de présenter les modifications du projets réduit de 6 à 5 éoliennes (réunion tenue le 23 Novembre 2018 à Mouthiers-sur-Boëme)

- Nous proposons la création d'une commission de suivi tripartite riverains, élus, porteur de projet

A la lumière de ces nombreux nouveaux engagements du pétitionnaire de nature à réduire les impacts du futur parc éolien de la Boëme, le pétitionnaire a demandé à tenir une enquête publique complémentaire sur ce projet fortement remanié.

Observations générales

Remise en cause de la procédure d'enquête publique / Publicité et information insuffisantes

Concernant l'information et la publicité jugée insuffisante, nous rappelons ici l'ensemble des dispositions prises par le porteur de projet pour informer le plus largement tout au long de ce projet qui a débuté en 2009 avec les premiers contacts en Mairie.

A- Information et concertation tout au long du projet

1/- Concertation du public

Tout au long de ce projet, nous nous sommes efforcés de porter à connaissance du plus grand nombre les avancées du projet de Parc Eolien de La Boëme. Pour ce faire, L'organisation des permanences publiques (information individuelle) a été privilégiée, plutôt que l'organisation de réunions publiques (information sous forme d'une conférence). Ces permanences ont eu pour but d'informer individuellement les participants et de leur permettre d'exprimer librement leurs points de vue, de pouvoir y répondre et de recueillir plus facilement leurs avis, permettant ainsi un échange constructif et de qualité, contrairement à une réunion publique où les avis des plus fortes personnalités sont représentés.

Pour illustrer ce propos, lors des permanences du 16 octobre 2013, les participants ont été sollicités sur le choix du nom du parc éolien. « Parc Eolien de la Boëme » est ressorti comme le nom le plus plébiscité par les participants. Ce choix a été validé dans un second temps par les élus. Le nom du parc est évocateur du site d'implantation. Il porte le nom du cours d'eau principal longeant la zone d'étude par l'Ouest, La Boëme. Le nom de ce cours d'eau est porté par la commune de Mouthiers-sur-Boëme, qui aura la majorité des éoliennes du projet. Ce nom est également présent dans celui de l'ancienne communauté de communes (Charente-Boëme-Charraud) à laquelle appartenait les trois communes initiales du projet (Aujourd'hui Mouthiers-sur-Boëme et Voulgézac sont dans la communauté d'agglomération du Grand Angoulême. Fouquebrune sur la communauté de communes de Lavalette Tude Dronne).

Un descriptif exhaustif des actions réalisées en pages 151 à 155 du dossier d'Etude d'Impact du Projet modificatif de Parc Eolien de la Boëme. Les principales actions de communication à destination du public se sont déroulées selon le calendrier suivant :

3/- concertation des usagers du site

Le positionnement de chaque machine et de son aire de levage a été optimisé au cas par cas, avec chaque propriétaire et chaque exploitant concerné. Nous nous sommes efforcés de rapprocher nos installations au plus près des limites des parcelles, compte tenu d'un éloignement nécessaire aux habitations, de l'éloignement par rapport aux routes départementales et routes communales, de l'éloignement par rapport aux boisements, et enfin pour que soit respecté une disposition cohérente des éoliennes, et ainsi avoir une bonne lisibilité paysagère du parc.

4/- Réunions de travail et de présentation de la modification du projet

Un gros effort a été réalisé pour informer les parties concernées par le projet. Ainsi les personnes ou institutions suivantes ont été rencontrées entre 2017 et 2018 :

- CREN,
- BNIC,
- Communauté d'agglomération d'Angoulême : Monsieur Jolly en charge du territoire TEPOS,
- Communauté de communes de Lavalette Tude Dronne : Monsieur Papillaud (Président) et Monsieur Ambaud (conseiller communautaire),
- Association d'opposants Vent debout la Boëme,
- Commune de Puymoyen : Monsieur le maire et ses adjoints,
- Architecte des Bâtiments de France.

Ce travail s'est clôturé en officialisant la nouvelle implantation du parc éolien de la Boëme par la réunion publique du 23 Novembre 2018.

5/- Site internet, brochures d'information, et parutions

Une page dédiée au projet est consultable en ligne sur le site internet www.epuron.fr, ainsi que le fascicule de synthèse sur le projet distribué au public. Les articles de presse sont également recensés dans la partie « Actualités ». L'ensemble du dossier de demande d'Autorisation d'exploiter y est téléchargeable librement.

En outre, une brochure d'information avait été distribuée en Novembre 2018 à tous les foyers des

communes de Fouquebrune, Voulgézac, et Mouthiers-sur-Boëme. Cette brochure prévoyait une enquête publique courant 2019.

Enfin, tout au long du projet, ce sont 14 publications, ou interviews qui ont relayé les avancées de ce projet. Ces dernières ont été publiées dans la presse quotidienne régionale telle que Sud-Ouest, ou Charente Libre.

B – Information lors de l'enquête publique

Comme il se doit, nous avons affiché dans toutes les mairies dans les 6 km aux alentours du projet un Avis d'enquête publique dans le format réglementaire. Ces mêmes avis ont été affichés à proximité des parcelles d'implantation sur les rives des voiries passantes.

Ainsi, il ne peut être reproché au porteur de projet un défaut de communication lors du développement du projet ou lors de l'enquête publique.

Observations générales : Indépendance des bureaux d'études

Nous tenons à rappeler que les bureaux d'études tels que Calidris, Venatech, ou ATER ont réalisé des dizaines d'études dans leurs domaines de compétences pour diverses infrastructures ou aménagements telles des routes, carrières, projets industriels ou projets d'énergie renouvelables

Les études ont été réalisés par des bureaux d'études qualifiés, indépendants du Maître d'ouvrage en ayant suivi les méthodologies d'études réglementaires, et en particulier le « Guide Relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » élaboré en 2016 par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Ces études sont conformes aux standards réglementaires et normatifs. Leur complétude a été attestée par les Services de l'Etat.

Commentaire CE: Informations très détaillées et précises

Observations générales : Dossier Vent de la Boëme étude Comparative de la population dans l'Aire rapprochée du futur Parc Eolien de la Boëme

L'étude comparative de la population réalisée par l'association Vent Debout de Boëme (VDB) a été réalisée en 3 parties :

- Premièrement, ils identifient des Parcs Eoliens en France ayant des similarités techniques avec le Parc Eolien de la Boëme.
- Ensuite, l'association VDB compare les bassins de population vivant à proximité de des différents Parcs éoliens
- Et, enfin cette étude compare la démographie des communes concernées par l'implantation de ces parcs éoliens.

Choix des Parcs Eoliens

L'association VDB a recherché les parcs éoliens ayant les caractéristiques similaires au Parc Eolien de la Boëme selon les critères suivants :

- Puissance
- Taille des éoliennes
- Nombre d'éoliennes

Or, ces seuls critères ne permettent pas à eux seuls d'être des points de comparaison pertinents car on s'affranchit :

- Du contexte dans lequel s'inscrit le parc (bocager, nombre d'éoliennes à proximité...). En effet, à titre d'exemple, une société telle que le parc éolien de Hétomesnil 2 qui est utilisé dans l'étude de Vent de la Boëme est en fait une partie d'un plus grand parc éolien qui compte 10 éoliennes, en Picardie.
- La puissance unitaire des machines n'est pas un critère pertinent car ce critère n'a pas d'impact visuel pour les habitants vivant à proximité de parc éolien. En le retirant de l'étude, on observe qu'en France, 85 parcs sont similaires selon les deux autres critères (nombre d'éolienne et hauteur de la nacelle)

Concernant le choix des éoliennes, Le projet de la Boëme inclut 5 éoliennes de 100 de hauteur de mât et environ 117 m de diamètre de rotor. Force est de constater que ce projet prévoit des éoliennes de dimensions modérées par rapport aux autres enquêtes publiques qui ont eu lieu récemment dans le département de la Charente :

- Parc éolien du Bel Essart : 6 éoliennes de 180 mètres ; 150 m de diamètre du rotor (117 pour Mouthiers)

- Ferme éolienne de la Besse : 3 éoliennes de 200 mètres ; 150 m de diamètre du rotor
Par ailleurs, les dimensions des éoliennes projetées sont déjà installées depuis quelques années en Charente, comme en atteste le tableau ci-dessous reprenant l'ensemble des parcs éoliens en Charente.

| Commune(s) | Fabricant | Type | Hauteur mât m | Hauteur bout de pale | Nombre d'éolienne MW | Puissance totale | Mise en service |
|--|-----------|-----------|------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------|--------------------|
| Aussac- Vadalle | Gamesa | G90 | 78 | 123 | 4 | 8 | 2010 |
| Salles-de- Villefagnan | Nordex | N90 | 85 | 130 | 5 | 11,5 | 2008 |
| Champagne- Mouton, Le Vieux-Cérier, Saint Coutant | Vestas | V110 | 95 | 150 | 6 | 12 | 2015 |
| Fontenille | Vestas | V110 | 95 | 150 | 5 | 10 | 2017 |
| Salles-de- Villefagnan | Nordex | N90 | 85 | 130 | 4 | 9,2 | 2008 |
| La Faye, La Chèverrie | Vestas | V90 | 80 | 125 | 6 | 12 | 2010 |
| Lesterps, Saulgond | Vestas | V90 | 105 | 150 | 7 | 14 | 2011 |
| La-Forêt-de- Tessé, Montjean, Saint-Martin- du-Clocher, Theil-Rabier, Villiers-le- Roux | Vestas | V110 | 95 | 150 | 12 | 24 | 2016 |
| La Tâche, Saint-Mary, Saint-Amant- de-Bonnieure | Vestas | V90 | 105 | 150 | 8 | 16 | 2013 |
| Saint-Fraigne | Enercon | E82 | 108 | 149 | 6 | 12 | 2011 |
| Xambes et Villemur | Nordex | N90 | 85 | 130 | 6 | 13,8 | 2008 |
| TOTAL | | 69 | | 142,5 | | / | |

Ainsi, le projet de la Boème ne fait pas l'objet d'une situation exceptionnelle en termes de dimension d'éoliennes. En effet, des éoliennes de 150 mètres de hauteur totale étaient déjà installées en 2011.

Concernant la distance moyenne aux habitations en Charente le tableau ci-dessous synthétise des éléments de distances aux habitations. Des cartes comportant plus d'information sont disponibles en Annexe 3.

Il ressort de cette analyse que :

- 750 m et la moyenne des distances minimales aux habitations sur le département

- Et que 597 m est la moyenne des plus petites distances habitation – éolienne constatée sur chacun des parcs charentais

| Nom du parc éolien | Nombre éolienne | Distance première habitation | Moyenne des distances | Nb d'habitation à moins d'un kilomètre | Habitant à moins d'un kilomètre |
|-----------------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------------|--|---------------------------------------|
| Aussac-Vadalle | 4 | 624m | 813m | 39 | 90 |
| Jaladeaux et Combusins | 9 | 587m | 928m | 48 | 110 |
| Saint-Fraigne | 6 | 737m | 810m | 38 | 87 |
| Fontenille | 5 | 510m | 657m | 120 | 276 |
| Theil-Rabier et Montjean | 12 | 663m | 807m | 5 | 12 |
| Moquepanier | 8 | 527m | 726m | 61 | 140 |
| La Faye - La Chèverrie | 6 | 616m | 667m | 199 | 458 |
| Confolentais | 6 | 600m | 758m | 44 | 101 |
| Lesterps- | 7 | 500m | 619m | 33 | 76 |

| | | | | | |
|---------------------------------------|---|------|------|-----|-----|
| Saulgond Xambes et Villemeur | 6 | 608m | 720m | 183 | 420 |
| Mouhiers sur Boême, Fouquebrune | 5 | 632m | 738m | 140 | 320 |

Seulement deux parcs éoliens (Theil-Rabier et Montjean et Saint-Fraigne) font l'objet d'une distance aux premières habitations supérieure à celle du projet éolien de Mouthiers-sur-Boême. A noter que les modèles présentés sur ces derniers possèdent des caractéristiques acoustiques plus bruyantes que les éoliennes présentées sur le projet de la Boême, ceci pourrait expliquer l'éloignement plus important.

Le Parc Eolien de la Boême paraît donc assez comparable au parc éolien charentais existant :

- En termes de hauteur totale
- En termes de distance à la première habitation
- Et, en termes de moyenne de distances aux premières habitations

Les études de danger, et d'impact du projet modifié, notamment dans son volet acoustique, permettent de démontrer que les engagements mis en place par le porteur de projet sont de nature à accompagner l'insertion du parc éolien dans son environnement humain. Pour rappel, le Groupe ERG s'est engagé à aller plus loin que la réglementation sur les points suivants : mise en place deux réceptions post construction, la plantation de haies au bénéfice des premiers riverains et les comités de suivi.

Etude de l'évolution démographique

L'analyse de l'évolution démographique réalisée par l'association Vent Debout la Boême (VDB) sur la commune de Mouthiers-sur-Boême n'est pas sérieuse. Outre la période choisie trop longue (1921-2015), elle nie les facteurs expliquant la croissance ou la décroissance d'un territoire. Il est nécessaire d'étudier la croissance d'une commune à l'échelle d'une décennie afin de connaître la tendance démographique. Dans le cas de Mouthiers-sur-Boême, on constate que le nombre d'habitant reste plutôt stable entre 2005 (2497 habitants, donnée INSEE) et 2015 (2437 habitants, donnée INSEE) bien que la commune ait perdu 60 habitants.

L'évolution démographique d'un territoire est dépendante du bassin d'emploi dans lequel s'inscrit la commune. Ici la locomotive économique est l'Agglomération d'Angoulême située à environ 10 km. L'évolution démographique de Mouthiers-sur-Boême suit la tendance de celle de la ville d'Angoulême. Par conséquent, bien que la commune de Mouthiers-sur-Boême comporte des qualités intrinsèques, il n'est pas possible d'affirmer que le parc aura un quelconque impact significatif sur la croissance de la commune.

B. Thématique sur le milieu naturel

Observations générales

La problématique d'un élevage en Loire Atlantique

Actuellement, un cas médiatique sur un potentiel impact d'un parc éolien sur des élevages bovins a été recensé autour de la commune de Nozay. Mais, cela ne démontre ni le caractère avéré de cet impact ni le lien de causalité avec le Parc éolien, à fortiori lorsque de nombreux cheptels vivent au pied ou à proximité de Parcs Eoliens en France. Le groupe ERG exploite par exemple :

- un parc éolien de à Fruges (62) implanté dans des champs où paissent des vaches laitières,
- un parc éolien à Oyré et Saint Sauveur (86) d'une puissance de 10.9 MW implanté à environ 700 m d'un cheptel caprin
- un parc éolien à La Chapelle Rousselin et Jallais (49) (10.9 MW) installé à proximité d'un cheptel bovin

Sur ce cas du Parc Eolien de Nozay, la préfecture de Loire Atlantique a mandaté dès 2014 un Groupement Permanent pour la Sécurité Electrique (GPSE) pour étudier le phénomène. Des tests de coupure des éoliennes⁸, ont été effectués sur une durée de deux semaines. Toutes les liaisons équipotentielles ont été neutralisées en même temps puis remises en service les unes après les autres. Ces tests ont été corrélés avec le comportement des élevages et les conditions météorologiques (direction et vitesse de vent). A cet effet, un protocole d'observation des effets a été soumis à l'approbation de l'inspection des installations classées avant tout démarrage des tests. » Mais aucune anomalie électrique ni aucun courant parasite n'avaient été détectés. De début 2014 à avril 2019, des

experts ont réalisé des investigations dans les domaines vétérinaire, électrique, électromagnétique et géobiologique pour un total de 19 rapports.

Suite aux études sur site, le GPSE concluait « Malgré toutes les investigations conduites, il n'a pas été mis en évidence de perturbation de nature électrique et le rôle des infrasons semble pouvoir être écarté. Il est donc difficile de porter un diagnostic capable d'expliquer la cause des difficultés rencontrées et a fortiori de suggérer des solutions. »

Le mercredi 17 juillet 2019, la préfecture de Loire-Atlantique a annoncé par voie de communiqué que la surmortalité des vaches dans les exploitations de Nozay (Loire-Atlantique) n'avait pas de lien direct avec les présences d'éoliennes sur le secteur. "Si les troubles et symptômes chez l'homme et l'animal sont confirmés sur ce secteur, aucun élément ne permet, en l'état de la connaissance scientifique et des études conduites, d'établir le lien direct avec le fonctionnement du parc éolien", souligne la préfecture à l'Agence France Presse. De prochains axes de recherches seront engagés : "d'éventuelles mesures complémentaires" seront réalisés "à brève échéance". Par ailleurs, l'Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie par les ministères de la transition écologique et de l'agriculture pour produire "un avis scientifique sur les causes des difficultés constatées".



Commentaire CE: pris acte des réponses détaillées et précises

Le dossier d'enquête publique révèle de nombreuses préoccupations concernant les enjeux et risques d'impacts sur l'avifaune. Ces préoccupations se traduisent le plus souvent par de simples affirmations tendant à associer l'installation du parc à « une mise en danger des espèces d'oiseaux présentes sur site » ou à affirmer que les ZNIEFF situées à proximité ont un lien biologique avec le site (M. Dubreuil).

Il convient de formuler quelques remarques préliminaires permettant de mettre en perspective l'enjeu de conciliation entre le développement d'installations éoliennes et l'intérêt public lié à la préservation de l'avifaune.

L'étude d'impact Faune Flore a évalué les risques d'impacts sur ces enjeux, de façon objective, selon une méthodologie bien précise, décrite au sein du dossier. Pour rappel, elle consiste à croiser les dernières publications scientifiques et les connaissances en matière d'enjeux de l'implantation

d'éoliennes avec un inventaire des espèces rencontrées sur site lors des observations réalisées sur toute un cycle biologique sur le terrain et les éléments bibliographiques transmis par les associations environnementales locales (Charente Nature). Pour cela, des sorties dédiées ont été réalisées pour identifier chacun des taxons chiroptères, avifaune, batraciens, insectes, ou botaniques. Une fois que les impacts potentiels du projet ont été identifiés, une série de mesures ont été défini afin d'éviter, réduire et compenser ces impacts pour que l'implantation du parc éolien de la Boème présente un risque environnemental maîtrisé et respectueux des prescriptions réglementaires liées au code de l'environnement, et notamment à son article R411-1.

On notera ici que l'intégralité du volet ornithologique se rapportant au Parc éolien de la Boème a été réalisée par le bureau d'étude Calidris, spécialisé en expertise écologique, sous la supervision de Gaetan Barguil, fort d'une expérience de 20 années dans le domaine.

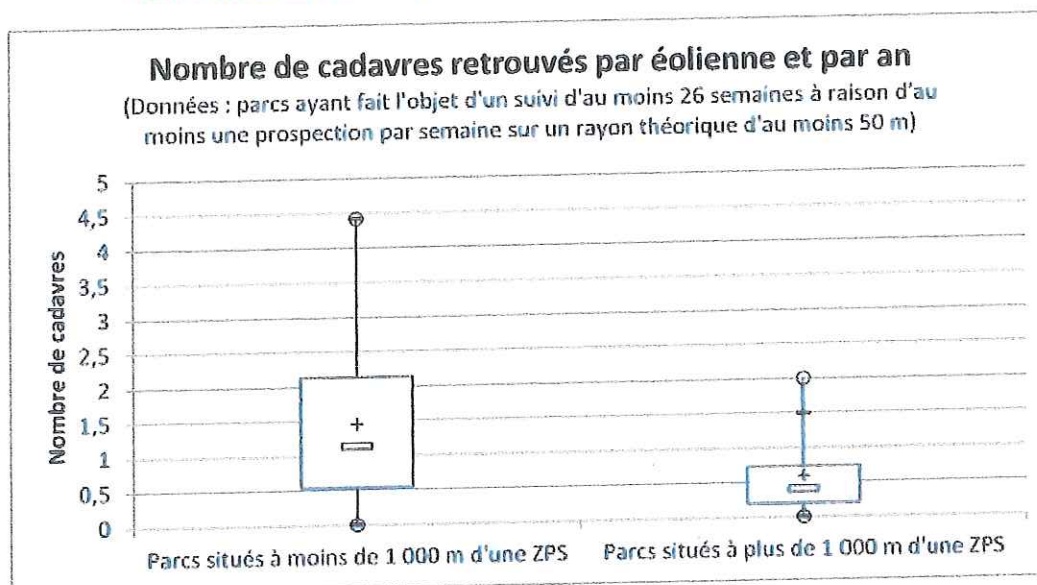
Réponse à la LPO

1.3. Les impacts des éoliennes sur la faune

La LPO a montré que la mortalité directe par collision avec les éoliennes était, en moyenne, deux fois plus importante dans le périmètre immédiat des sites Natura 2000 par rapports aux sites plus éloignés et que cette mortalité concernait, bien plus qu'ailleurs, les espèces patrimoniales (inscrites en liste Rouge ou à l'Annexe I de la Directive Oiseaux) (Marx, 2017). Ces résultats ne sont pas isolés ; une étude réalisée en Grèce (Xirouchakis et al. 2019) montre également que l'évitement des sites Natura 2000 permettrait de réduire par deux la mortalité d'espèces patrimoniales.

La Ligue de protection des oiseaux (LPO) a publié mardi 20 juin 2017 une première étude approfondie de la mortalité des oiseaux imputables aux éoliennes à l'échelle nationale. Durant un an la LPO a compilé et analysé 197 rapports de suivis réalisés sur un total de 1 065 éoliennes réparties sur 142 parcs français.10,11

Figure 48 : Nombre de cadavres par éolienne et par an en fonction de la distance aux ZPS



La LPO fait ici un étrange raccourci puisque son propre

rapport (Marx, 2017) indique une mortalité plus importante uniquement sur les parcs éoliens proches de ZPS. Les sites Natura 2000 comprennent les ZPS et les ZSC qui ne sont pas désignés pour les oiseaux et sur lesquels le rapport de Marx ne fait pas état d'une surmortalité. Notons la recommandation de la LPO à ce sujet « Comme nous l'avons vu, la mortalité directe due aux éoliennes

est au moins deux fois plus importante à proximité des ZPS (p 69). De plus elle y affecte bien plus qu'ailleurs les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux mais également celles considérées comme menacées sur la liste rouge des oiseaux de France métropolitaine.

Il convient donc d'éviter d'implanter des éoliennes dans ces périmètres à forts enjeux avifaunistiques – c'est ce que font déjà 15 des anciennes régions métropolitaines – ainsi que dans une zone tampon d'au moins 1 km, correspondant au rayon d'action des espèces ayant justifié ces classements en ZPS, d'autant plus lorsque celles-ci sont réputées sensibles à l'éolien (rapaces, planeurs, migrateurs). » Dans la mesure où une seule ZPS est située à une distance de plus de 4 km, nous respectons cette recommandation.

Les rapaces diurnes constituent un groupe particulièrement touché (Dürr, 2019¹), du fait de nombreuses collisions avec les éoliennes, avec notamment 142 cas recensés pour le Milan noir, 11 pour le Busard Saint-Martin, 55 pour le Busard cendré et 31 pour le Faucon Pèlerin. Une autre étude en provenance des États-Unis fait le même constat en ce qui concerne la mortalité indirecte due au dérangement à proximité des zones d'importance pour les oiseaux nicheurs (Miao, 2019).

l'avifaune.

Nous sommes d'accord avec cet état des lieux, mais il convient de préciser que les chiffres concernent toute l'Europe et un pas de temps de 15 ans. Ce qui relativise quelque peu les chiffres présentés.

Un suivi mortalité sera réalisé les trois premières années d'exploitation du parc. Ceci permettra de renforcer les connaissances sur le sujet. En fonction des résultats la Préfecture peut prendre un arrêté d'exploitation complémentaire.

La théorie visant à dire que « les oiseaux adaptent leurs comportements à la présence des éoliennes » est remise en cause par de nombreux auteurs comme Hötker et al. (2005) ou Rydell et al. (2012). Dans les faits, les pertes d'habitats consécutives à l'implantation d'éoliennes sont aujourd'hui extrêmement bien documentées, notamment pour les rapaces (Itty et al. 2018 ; Marques et al. 2019), les hérons (Roux et al. 2013), les passereaux (Gómez-Catasús et al. 2018 ; Garcia et al. 2015) mais également pour les chiroptères (Barré, 2017 ; Barré et al. 2018).

Comme nous l'indiquons dans notre rapport les dérangements causés par les éoliennes ne sont pas aussi simples et les effets pour une même espèce varie grandement d'une étude à l'autre. De nombreux facteurs rentrent en compte comme la qualité des habitats où sont situées les éoliennes. Pour citer un seul exemple, en 2019, Claudia Garrat au CWW (conférence mondiale sur l'éolien et la biodiversité) à montrer les résultats d'un suivi de 18 ans du Busard Saint-Martin au niveau d'un parc éolien. Non seulement aucun cas de collision n'a été détecté, mais les nids des Busards se sont rapprochés au fil des ans des éoliennes suite à la mise en place de mesure de gestion favorable à l'habitat et aux proies du Busard.

Dans ces conditions, il ressort que la séquence ERC apparaît comme bien prise en compte et a notamment permis de proposer des implantations dans des conditions de moindre risque quant aux chiroptères permettant de caractériser un impact faible à nul.

Or elle conclut au paragraphe 2.7.2 (Enjeux sur le site), « Il n'y a pas de secteur particulièrement favorable pour l'avifaune. Tous les habitats sont occupés au moins ponctuellement par des espèces patrimoniales, que ce soit pour la chasse, le repos ou l'installation d'un nid », ce qui est extrêmement paradoxal et non recevable.

La présence des oiseaux et en particulier des espèces patrimoniales sur le site est diffuse et aucun milieu ne s'avère particulièrement favorable à l'avifaune. Le passage d'un busard en vol au-dessus d'un champ de blé ne fait pas du champ de blé une zone à enjeux. En revanche la présence de l'espèce sur le site est un enjeu et a été noté comme tel dans notre rapport. Si cette espèce n'est pas sensible à la présence d'aérogénérateurs, des impacts peuvent apparaître lors des travaux si ces derniers ont lieu en période de nidification. C'est pourquoi la période de travaux a été adaptée (ME-2) page 308 du Volet Faune/Flore

Les oiseaux nicheurs

Comme l'étude le démontre, le paysage bocager de la zone d'implantation potentielle (ZIP) offre des zones de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces en mauvais état de conservation. Pour rappel, près d'un tiers des oiseaux communs ont disparu des milieux agricoles en 25 ans.

Le paysage de la ZIP n'est pas du tout bocagère notre étude n'indique pas du tout cela. Pour rappel:

1.1.1. Synthèse pour les habitats naturels et semi-naturels

La ZIP est principalement dominée par des zones de culture et par des friches agricoles. La proportion de boisements et milieux associés est plus faible. De rares haies agrémentent le paysage. Notons la présence d'un fossé humide dans le sud de la ZIP.